

GROUPE  
SPIR COMMUNICATION

# Rapport financier 2011



Acteur global de la communication de proximité

# Informations financières consolidées 2011

Assemblée générale mixte du 23 mai 2012

Société Anonyme au capital de 24 981 644 euros  
ZI des Milles, Europarc de Pichaury, bâtiment D5  
1330 avenue Guilibert de la Lauzière, BP 30460  
13592 Aix-en-Provence cedex 3  
RCS Aix-en-Provence 317 082 675

# Sommaire

## Rapport de gestion

Rapport de gestion du conseil d'administration	5
--	---

## Etats financiers consolidés annuels

Etat consolidé de situation financière	17
Compte de résultat consolidé	18
Etat du résultat global	18
Etat consolidé des flux de trésorerie	19
Etat consolidé des variations des capitaux propres	20

## Annexe des comptes consolidés

Informations relatives au groupe Spir Communication	21
Périmètre de consolidation	21
Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	23
Evénements significatifs de l'exercice	31
Activités en cours de cession	32
Explication des postes du bilan et du compte de résultat	34
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	53

## Comptes sociaux

Comptes sociaux Spir Communication SA	55
Annexe des comptes sociaux	58
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	69

# Autres rapports et documents juridiques

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	71
Rapport sur la gouvernance de la société et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Spir Communication	75
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration	89
Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012	91
Liste des mandats ou fonctions des mandataires sociaux Spir Communication	98
Rapport du conseil d'administration sur les stock-options	102
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011	103
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 afin d'obtenir une autorisation pour un nouveau programme de rachat d'actions	105
Rapport spécial du conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions	107
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 sur des plans de stock-options d'achat d'actions, de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions	108

# Attestation du rapport financier annuel 2011

**J**'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Louis Echelard  
Président du conseil d'administration

# RAPPORT DE GESTION

## Le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012

Le groupe Spir Communication a poursuivi ses transformations au cours de l'exercice 2011.

Ces mutations se traduisent notamment par :

- Un chiffre d'affaires internet atteignant 50 % du chiffre d'affaires d'ensemble pour les activités de Médias Généralistes, de Médias Thématique Immobilier et de Médias Thématique Automobile,
- La préparation des cessions des activités Colis et Concept Multimédia International concrétisées au cours du premier trimestre 2012.

En conséquence, conformément aux prévisions et au plan de marche annuel, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés sur le nouveau périmètre des activités du groupe progressent respectivement de 9,7 % et de 35,7 %.

Le groupe Spir Communication affiche au 31 décembre 2011 une situation financière saine, avec un endettement net limité à 9,9 % des capitaux propres consolidés.

## Evolution du groupe Spir Communication en 2011

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 ainsi que les informations comparatives 2010 ont été préparés en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2011 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2011 par l'Union Européenne.

Suite aux processus de cession des activités Colis et Concept Multimédia International engagés par le groupe, des retraitements sur le compte de résultat et le bilan ont été opérés afin d'être en conformité avec la norme IFRS 5. Au niveau du compte de résultat, ces retraitements consistent à présenter les charges et produits nets sur une ligne spécifique « Résultat net d'impôt des activités en cours de cession » pour chacune des périodes présentées. Au bilan, les actifs et passifs relatifs aux activités destinées à la vente sont présentés sur les lignes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 uniquement.

Les tableaux de détail présentés dans le rapport financier sont également retraités afin de faciliter la comparaison.

## Comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	2010	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires	539,3	494,5	542,6	+ 9,7 %
Résultat opérationnel courant	(0,4)	9,8	13,3	+ 35,7 %
Résultat opérationnel	114,9	125,4	3,0	
Résultat net avant résultat des activités en cours de cession	119,7	125,8	1,0	
Résultat des activités en cours de cession*	0,0	(6,1)	(54,5)	
Résultat net consolidé	119,7	119,7	(53,5)	
Résultat net part du Groupe	119,7	119,7	(53,0)	

\* Activités Colis et Concept Multimédia International

### Le chiffre d'affaires

Le groupe Spir Communication a enregistré en 2011 une progression de 9,7 % de son chiffre d'affaires ; il s'élève à 542,6 millions d'euros sur le nouveau périmètre des activités du groupe.

Cette croissance s'explique par la très significative augmentation du chiffre d'affaires des activités internet (+32,8 % sur le périmètre comptable et + 24,5 % sur le périmètre économique comparable), par la progression du chiffre d'affaires externe des activités d'Imprimerie (+ 9,1 %) et par le rythme soutenu de l'activité de Distribution d'Imprimés Publicitaires (+ 9,9 %). Ces niveaux de croissance compensent favorablement la diminution limitée du chiffre d'affaires Presse (- 6,4 % sur le périmètre comparable et - 4,7 % sur le périmètre économique comparable). Cette diminution a été pilotée par la réduction du nombre de parutions (20 %) par rapport à 2010, d'une part dans le but d'améliorer les marges et d'autre part, dans l'objectif d'allouer plus de temps à la commercialisation d'internet.

### Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé atteint 13,3 millions d'euros sur l'exercice. Il progresse de 35,7 % sur le nouveau périmètre des activités du groupe.

Il traduit la dynamique de l'ensemble des sites internet du groupe, la réduction significative de la perte sur l'activité Médias Généralistes, les performances des activités Médias Thématique Immobilier et Médias Thématique Automobile et la résistance de l'activité de Distribution d'Imprimés Publicitaires.

### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 3,0 millions d'euros sur l'exercice. Il inclut 10,3 millions d'euros de charges nettes non récurrentes relatives à des coûts de restructuration, à des provisions ou à des décaissements liés à des risques juridiques et sociaux.

Sur l'exercice précédent, le résultat opérationnel incluait notamment une plus-value de cession des titres de la société Editions Aixoises Multimédia, editrice du site Leboncoin.fr pour 195,5 millions d'euros, une provision pour dépréciation du goodwill Presse Gratuite d'Annonces pour 35,9 millions d'euros et une provision pour dépréciation du goodwill, des écarts d'évaluation et de matériels industriels par l'activité Imprimerie pour 35,1 millions d'euros.

### Le résultat net consolidé

Après prise en compte d'un résultat financier à l'équilibre, d'une charge d'impôt de 2,2 millions d'euros (hors produit d'IS inclus dans le résultat net des activités en cours de cession), de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour 0,2 millions d'euros et d'une perte nette des activités en cours de cession pour - 54,5 millions d'euros, l'exercice se solde par un déficit de - 53,5 millions d'euros contre un profit de 119,7 millions d'euros en 2010.

Le résultat net des activités en cours de cession est principalement constitué des pertes opérationnelles de l'exercice 2011 pour l'activité Colis (- 15,2 millions d'euros) et CMM International (- 1,0 million d'euros),

des dépréciations des goodwill correspondants (- 11,6 millions d'euros pour l'activité Colis et - 2,9 millions d'euros pour CMM International) et de la recapitalisation préalable à la cession pour un euro des titres de l'activité Colis (- 23,0 millions d'euros).

## Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du groupe est une perte de - 53,0 millions d'euros à comparer avec un bénéfice de 119,7 millions d'euros en 2010.

Le résultat net part du groupe par action, calculé sur 6 245 411 actions s'élève à - 8,71 euros.

## Le bilan

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 217,1 millions d'euros. Leur variation par rapport à l'exercice précédent correspond essentiellement au résultat net de l'exercice 2011 (- 53,0 millions d'euros).

Les provisions pour risques et charges augmentent de 4,5 millions d'euros et couvrent notamment l'évolution des risques juridiques et sociaux.

La part des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 71,9 % du montant de la dette brute et s'analyse comme suit :

- 11,1 millions d'euros de crédit-baux dont la rémunération est principalement un taux fixe avec une valeur moyenne de 4,12 %, marge incluse,
- 17,5 millions d'euros constitués d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 3,7950 %, marge incluse.
- 1,8 million d'euros constitué d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 5,68 %, marge incluse,
- 0,2 million d'euros constitués d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 2,1935 %, marge incluse,
- 1,4 million d'euros au titre de la couverture de juste valeur des « swaps ».

La maturité des emprunts et des crédits-baux est de 4,13 ans. Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 4,01 %, marge incluse.

Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 12,5 millions d'euros sont composées des échéances à venir en 2012 des prêts et crédits moyen et long terme.

Les actifs immobilisés nets (actifs non courants, y compris les impôts différés) s'élèvent à 275,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 292,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une diminution de 17,2 millions d'euros.

Cette variation est centrée sur le poste « goodwill » qui décroît de 14,4 millions pour atteindre 190,2 millions d'euros. Les principales explications à cette variation sont la dépréciation des goodwill de l'activité Colis et de Concept Multimédia International respectivement pour 11,6 et 2,9 millions d'euros.

## Le tableau des flux de trésorerie

La trésorerie du groupe s'accroît au cours de l'exercice de 8,6 millions d'euros.

Les flux nets relatifs à l'activité progressent de 11,7 millions d'euros sur la période (+ 11,6 millions d'euros en 2011, - 0,1 million d'euros en 2010).

Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration de la capacité d'autofinancement (hors périmètre en cours de cession).

Les investissements (nets des cessions) de la période s'élèvent à 14,3 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros dédiés aux activités internet.

Au cours du premier trimestre 2011, le groupe Spir Communication a finalisé un crédit syndiqué de 25 millions d'euros, permettant le refinancement d'une partie de l'acquisition de 50 % du pôle Carboat.

Après prise en compte des échéances des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés, les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à + 13,0 millions d'euros.

## Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le groupe

Les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 24 des annexes aux comptes consolidés.

# Evolution des activités du groupe Spir Communication en 2011

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé du groupe est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc 2010	31 déc 2010 proforma	31 déc 2011	Variation %
Médias généralistes TOP / Topannonces.fr	84,7	84,7	82,7	- 2,4 %
Médias Thématique Immobilier Logic-Immo.com	53,4	54,0	66,0	+ 22,2 %
Médias Thématique Automobile LaCentrale.fr / Caradisiac.com	20,4	20,4	45,2	+ 121,6 % (3)
Imprimerie Imprimeries IPS	37,4	37,4	40,8	+ 9,1 %
Distribution Imprimés Publicitaires Adrexo	277,8	280,2	307,8	+ 9,9 %
Activité en création AcommeAssure.com	-	-	0,1	-
Activités cédées ou destinées à la vente	65,6 (1)	17,8 (2)	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>539,3</b>	<b>494,5</b>	<b>542,6</b>	<b>+ 9,7 %</b>

(1) Leboncoin.fr + CMM International (Pays-Bas, Tchéquie, Belgique) + Adrexo Colis

(2) Leboncoin.fr + CMM Pays-Bas

(3) + 10,8 % à périmètre de détention équivalent

## Médias Généralistes

<i>En millions d'euros</i>	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires externe	84,7	82,7	-2,4 %
dont Presse	68,2	60,2	- 11,7 %
dont Internet	16,5	22,5	+ 36,3 %
Résultat opérationnel courant	-26,6	- 19,0	+ 28,6 %

La mutation de la presse gratuite d'annonces vers une gamme constituée d'un véritable magazine diffusé sous la marque TOP et de services internet diversifiés s'est accélérée en 2011.

Cette stratégie aboutit à une quasi-stabilité du chiffre d'affaires de l'année (- 2,4 %) et à une réduction des pertes d'exploitation de 28,6 %.

Des progrès sensibles ont également été enregistrés sur les marges, ils devront être poursuivis dans la durée pour parvenir à l'objectif du redressement.

## Médias Thématique Immobilier

<i>En millions d'euros</i>	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires externe	54,0	66,0	+ 22,2 %
dont Presse	33,3	36,2	+ 8,7 %
dont Internet	20,7	29,8	+ 44,0 %
Résultat opérationnel courant	0,9	7,6	+ 744,4 %

Pour la presse magazine immobilière gratuite, le chiffre d'affaires de Logic-Immo.com progresse de 8,7 % (8,1 % à périmètre comparable).

Le succès de la nouvelle formule se vérifie à nouveau avec une position unique sur le marché des annonces immobilières.

Les sites internet Logic-Immo.com et Lux-residence.com progressent de 44,0 % au cours de l'exercice 2011. Les Médias Thématique Immobilier génèrent ainsi un résultat opérationnel courant de 7,6 millions d'euros, très supérieur à celui de l'exercice précédent.

## Médias Thématique Automobile

<i>En millions d'euros</i>	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires externe	20,4	45,2	+ 121,6 %
dont Presse	0,3	0,9	+ 200,0 %
dont Internet	20,1	44,3	+ 120,4 %
Résultat opérationnel courant	5,8	16,7	+ 187,9 %

Les sites internet LaCentrale.fr et Caradisiac.com qui ont rejoint le groupe à 100 % en décembre 2010, sont en progression à périmètre de détention comparable de + 10,8 % pour le chiffre d'affaires et de + 43,2% pour le résultat opérationnel courant.

Dans un marché automobile stable sur l'occasion et en légère décroissance sur le neuf, ces Médias démontrent leur robustesse et génèrent un résultat opérationnel courant de 16,7 millions d'euros.

## Imprimerie

<i>En millions d'euros</i>	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires total	84,6	85,0	0,5 %
Chiffre d'affaires externe	37,4	40,8	+ 9,1 %
Résultat opérationnel courant	3,9	(3,7)	- 194,9 %

Le chiffre d'affaires externe réalisé par l'activité Imprimerie s'améliore de 9,1 % sur l'exercice.

Cette progression est cependant insuffisante pour compenser la baisse des productions internes et la hausse du prix des fournitures.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant se dégrade à - 3,7 millions d'euro, un niveau cependant proche du plan de marche annuel.

La politique volontariste de migration des activités de la Presse vers l'internet engagée par le groupe justifie de maintenir les efforts pour innover dans les offres commerciales ainsi que pour optimiser les processus et dispositifs de production.

## Distribution d'Imprimés Publicitaires

<i>En millions d'euros</i>	2010 proforma	2011	Variation %
Chiffre d'affaires externe	280,2	307,8	+ 9,9 %
Résultat opérationnel courant	16,3	13,6	- 16,6 %

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Distribution d'Imprimés Publicitaires a poursuivi une progression soutenue tout au long de l'exercice 2011. La croissance atteint ainsi + 9,9 %.

L'attractivité de ce support de communication est à nouveau vérifiée dans un contexte peu porteur pour la consommation. Le succès de l'offre Adrexo Print (prestation globale constituée de pré-presse, d'impression et de distribution) est également confirmé.

En revanche, la tension sur les prix de vente couplée à la hausse de certains coûts opérationnels (SMIC et Gasoil) a pesé sur la rentabilité.

Dans ce cadre, le résultat opérationnel courant diminue de 16,6 % et s'élève à 13,6 millions d'euros.

## Perspectives d'avenir

Après la cession de l'activité de Distribution de Colis, le groupe Spir Communication comprend un ensemble de filiales qui ont toutes la même mission : générer du trafic de prospects et de clients pour les annonceurs.

Le groupe a la volonté de poursuivre le redressement de ses marges sur les solutions papier et de développer avec vigueur sa présence sur les solutions internet.

Il envisage une amélioration de son résultat opérationnel dès 2012.

## Impact social et environnemental de l'activité, lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Ces informations sont présentées sur le site internet [www.spir.fr](http://www.spir.fr) dans la rubrique « Groupe/Développement durable ».

## Evénements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 25 des annexes aux comptes consolidés.

# Evolution des activités de la société Spir Communication en 2011

## Comptes sociaux

Les principaux soldes du compte de résultat de la société Spir Communication SA sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011
Chiffre d'affaires	4,8	16,0
Résultat d'exploitation	(0,4)	(1,9)
Résultat financier	(117,9)	(42,1)
Résultat exceptionnel	202,5	(0,5)
Impôt	(3,6)	(0,8)
Résultat net	80,6	(45,3)

Le chiffre d'affaires qui s'élève à 16,0 millions d'euros est constitué uniquement de prestations de management ou d'assistance facturées aux filiales.

L'augmentation de ce chiffre d'affaires s'explique par la centralisation sur Spir SA de certaines fonctions support au cours de l'exercice 2011.

La perte d'exploitation de - 1,9 million d'euros est due principalement aux frais relatifs aux dossiers de cession.

Le résultat financier s'élève à - 42,1 millions d'euros. Il intègre notamment une provision pour dépréciation des titres Adrexo Colis pour 19,7 millions d'euros et une provision pour charge couvrant la recapitalisation préalable à la cession de ces titres pour un euro.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de - 0,5 million d'euros et d'une charge d'impôt de - 0,8 million d'euros, le résultat net s'élève à - 45,3 millions d'euros.

Il est à noter que le résultat 2010 incluait un profit exceptionnel de 203,2 millions d'euros principalement constitué du produit net de cession de la société Editions Aixoises Multimédia, éditrice du site Leboncoin.fr.

## Prises de participations financières

Concernant les participations financières, en 2011, Spir Communication a réalisé les opérations suivantes :

- Création le 13 mai 2011 de la société Advertising Productions RCS Aix-En-Provence 532 611 977 au capital de 40 000 € divisé en 400 actions de 100 € chacune, entièrement détenues par Spir Communication,

- Création le 16 août 2011 de la société AD Editions RCS Aix-En-Provence 534 732 508 au capital de 100 000 € divisé en 1 000 actions de 100 € chacune, détenues à 96% par Adrexo et 4% par Spir Communication soit 40 actions de 100€.
- Création le 22 décembre 2011 des sociétés Spir Médias 1 RCS Aix-En-Provence 538 755 380 au capital de 5 000 € divisé en 500 actions de 10 € et Spir Médias 2 RCS Aix-En-Provence 538 755 398 au capital de 5000 € divisé en 500 actions de 10 €, entièrement détenues par Spir Communication. Ces deux sociétés sont sans incidence sur l'activité du groupe sur l'exercice 2011.

Les activités de ces filiales sont mentionnées dans le paragraphe « Activités et résultats des filiales ».

## Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés appartenant au groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

### Au 31 décembre 2011 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2012 : 2,9 millions d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2012 et le 29/02/2012 : 0,5 million d'euros.

### Au 31 décembre 2010 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2011 : 2,2 millions d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2011 et le 28/02/2011 : 0

## Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations de la société Spir Communication sont les suivants :

Filiales <i>En millions d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires		Résultat net	
		2010	2011	2010	2011
Régicom	Régie journaux gratuits	86,6	87,0	(64,9)	(16,0)
Adrexo	Distribution d'imprimés publicitaires	291,5	314,9	(0,4)	(3,0)
Cip	Gestion administrative	25,4	0,6	(3,0)	(0,6)
Imprimeries IPS	Imprimerie rotative	84,6	85,0	(27,7)	(2,4)
Concept Multimédia	Edition thématiques immobiliers	53,6	67,1	(10,1)	(4,5)
Car&BoatMédia Holding	Holding	0,0	0,0	24,2	7,2
20 Minutes France	Edition de journaux d'information gratuits	52,2	60,5	2,8	1,7
AD Editions	Plate-forme de production et centrale d'achat d'édition	-	2,3	-	0,0
Advertising Productions	Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en boîtes aux lettres ou en dépôt	-	0,6	-	(1,7)
Spir Médias 1	Services internet Aix-en-Provence	-	0,0	-	0,0
Spir Médias 2	Services internet Aix-en-Provence	-	0,0	-	0,0
Média Courtage	Courtage en ligne d'assurances	-	0,1	-	(1,9)

## Actionnariat et cours de bourse

### Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital de la société Spir Communication SA est la suivante :

	Nombre d'actions détenues au 31/12/2011	% du capital 31/12/2011	% du capital 31/12/2010	% des droits de vote théoriques 31/12/2011	% des droits de vote nets 31/12/2011
Prépart SCS	3 485 692	55,8 %	55,8 %	67,1 %	61,6 %
Sofiouest SA	662 348	10,6 %	10,6 %	12,7 %	15,6 %
Actions propres	158 158	2,5 %	2,5 %	1,5 %	0,0 %
Public	1 939 213	31,1 %	31,1 %	18,7 %	22,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Nous rappelons que les filiales contrôlées par notre société ne détiennent aucune action de notre capital social.

Les salariés du Groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise.

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement ou de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial fourni en annexe.

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA, RCS Rennes 549 200 509, à hauteur de 66,41% ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,1 %, et 2,5 % du capital est détenu en auto-contrôle.

Les actions détenues en auto-contrôle sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions et financer des opérations de croissance.

La société Sofiouest SA détient également 79,8 % des droits de vote théoriques et 77,2 % des droits de vote nets de la société ; en conséquence la société n'est pas susceptible de faire aisément l'objet d'une prise de contrôle.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 30 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Le pourcentage des droits de vote double s'élève à 66,4%.

## Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 7 % au cours de l'exercice, évoluant de 22,85 euros le lundi 3 janvier 2011 à 21,24 euros le vendredi 30 décembre 2011.

## Options de souscription et d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice.

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2011.

Date d'attribution et type d'options	Prix d'exercice (1 action pour 1 option)	Options valides et non encore exercées au 31/12/2011	Eventuelle augmentation de capital en résultant	Période d'exercice
19/05/2004 Achat	111,72 euros	13 000	0	19/05/2008 au 19/05/2011
19/05/2005 Achat	147,02 euros	18 050	0	19/05/2009 au 19/05/2011
18/05/2006 Achat	122,91 euros	26 430	0	18/05/2010 au 18/05/2011
15/05/2007 Achat	105,26 euros	24 525	0	15/05/2011 au 15/05/2011
<b>TOTAL</b>		<b>82 005</b>	<b>0</b>	

## Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le conseil d'administration a estimé que les recommandations publiées conjointement le 6 octobre 2008 par l'AFEP et le MEDEF relatives aux conditions de rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la politique de gouvernance du groupe Spir Communication et a constaté qu'une grande partie de ces recommandations étaient déjà appliquées. En conséquence, et en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié constitue désormais le code de gouvernement d'entreprise de référence pour Spir Communication.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2011 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA :

**Monsieur Louis Echelard**, au titre des mandats suivants à compter du 3 septembre 2009 : Président du conseil d'administration de Spir Communication SA, Président de Car&BoatMedia Holding, représentant permanent de Spir Communication à la présidence de Régicom SAS, Imprimeries IPS SAS, en qualité de représentant permanent de Spir Communication au conseil d'administration de 20 minutes France SAS, la somme de 470 milliers d'euros. Cette somme se compose d'un salaire fixe égal à 450 milliers d'euros, et de jetons de présence pour un montant de 20 milliers d'euros versés par Spir Communication SA,

**Monsieur François-Régis Hutin**, administrateur de Spir Communication SA, cogérant de Prépart SCS, Président et administrateur de Sofiouest SA, la somme de 56 milliers d'euros versée par Sofiouest SA ainsi que 10 milliers d'euros au titre de jetons de présence versés par Spir Communication SA,

**Monsieur Paul Museux**, administrateur de Spir Communication SA, administrateur de Sofiouest, cogérant de la Prépart SCS, la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA ainsi que 20 milliers d'euros au titre de jetons de présence versés par Spir Communication SA,

- **Monsieur Gilles Moutel**, Directeur Général de Sofiouest SA, administrateur en qualité de représentant permanent de la société Sofiouest SA, administrateur de Spir Communication SA, la somme de 351 milliers d'euros, versée par Sofiouest SA,
- **Monsieur Camille Thiery**, administrateur et membre des Comités de Spir Communication SA, administrateur de 20 Minutes France SAS et de Concept Multimédia Switzerland SA, la somme de 20 milliers d'euros au titre des jetons de présence.
- **Monsieur Gérard Bécue**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA et membre de comités de Spir Communication SA a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 20 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA,
- **Monsieur Georges Coudray**, administrateur de Spir Communication SA et Vice-Président et administrateur de Sofiouest SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros Sofiouest SA et la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA,
- **Monsieur François-Xavier Hutin**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA,
- **Monsieur Patrice Hutin**, administrateur de Spir Communication SA et de Sofiouest SA, a perçu la somme de 10 milliers d'euros versée par Sofiouest SA et la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.
- Les administrateurs **Messieurs, Philippe Toulemonde** et **Henri Tracou**, ont, chacun en ce qui le concerne, perçu en 2010 chacun la somme de 10 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA, et **Monsieur Francis Cartoux**, la somme de 5 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés par Spir Communication SA.
- **Madame Arielle Dinard** n'a perçu aucune somme versée au titre des jetons de présence par Spir Communication SA.

Les mandataires sociaux n'ont pas exercé de levées d'options au cours de l'exercice.

Il n'existe aucune rémunération différée ou engagement particulier, notamment lié à la prise, la cessation ou le changement de fonction, accordés aux dirigeants autres que les montants évoqués ci-dessus.

## Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants

Toute opération d'achat ou de vente réalisée par un mandataire social ou un dirigeant sur l'action Spir Communication doit être déclarée à la société afin qu'elle puisse réaliser les formalités de déclaration auprès de l'AMF. En 2011, aucune opération n'est à déclarer.

## Informations diverses

### Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport que nos commissaires aux comptes vous soumettront.

### Activité en matière de recherche et développement :

Au cours de l'exercice écoulé, l'entreprise a conduit des travaux de recherche et de développement dans le cadre de ses activités internet et distribution adressée mais la nature de ces travaux ne permet pas de les inscrire à l'actif du bilan.

### Dépenses non déductibles fiscalement :

Au titre de l'exercice, aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts n'est à mettre en évidence.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### Mandataires sociaux :

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

## Présentation des résolutions

### Approbation des comptes annuels :

Il vous est proposé (*première résolution*) de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes :

Il vous est demandé (*deuxième résolution*) de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leurs missions les commissaires aux comptes de la société.

### Affectation du résultat :

Il est proposé à l'assemblée générale l'affectation et la répartition suivantes du résultat de l'exercice (*troisième résolution*):

Résultat de l'exercice : - 45 338 902,67 euros  
Soit un total à répartir de : - 45 338 902,67 euros

Report à nouveau : - 45 338 902,67 euros  
Total réparti : - 45 338 902,67 euros

Il est par ailleurs rappelé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### Approbation des comptes consolidés :

Il vous est proposé (*quatrième résolution*) de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport que les commissaires aux comptes vous soumettront en vue de leur approbation (*cinquième résolution*).

### Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant :

Le mandat de la SA KPMG, co-commissaire aux comptes titulaire et de la SCP Jean-Claude André et Autres, co-commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale, il vous est proposé :

- de renouveler dans ses fonctions la SA KPMG pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (*sixième résolution*) ;
- de nommer la SAS KPMG Audit IS dont le siège social est sis 3, cours du Triangle, Immeuble le Palatin, 92939 Paris la Défense Cedex, en remplacement de la société Jean-Claude André et Autres pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (*septième résolution*).

### Fixation du montant des jetons de présence :

Il vous est demandé de vous prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice en cours, que nous vous proposons de fixer à 160 000 euros (*huitième résolution*).

### Autorisation d'opérer en bourse

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions (*dixième résolution*), vous trouverez en annexe au présent rapport, le rapport établi par le conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011.

Il vous est par ailleurs demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration à procéder un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions (*onzième résolution*) dont le descriptif vous est donné aux termes du rapport du conseil d'administration établi à cet effet.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

### Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions :

1. Il vous est en outre demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés, des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans

les termes et conditions qui vous sont exposés dans le rapport du conseil d'administration établi à cet effet (*douzième résolution*).

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée

2. En conséquence de cette autorisation, il vous sera demandé de déléguer au conseil d'administration votre compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail (*treizième résolution*).

#### **Modifications des statuts :**

Compte tenu de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, et notamment de la mise en œuvre de la loi « Warsmann II », nous vous proposons (*quatorzième résolution*) (i) de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions légales et réglementaires applicables et (ii) d'adopter article par article puis dans son ensemble le texte des statuts selon le projet qui a été mis à votre disposition en application des dispositions légales et de celles de l'article 27 des statuts, et dont une copie est annexée au présent rapport selon le tableau comparatif en annexe dans le rapport financier annuel 2011.

#### **Pouvoirs pour les formalités :**

Il vous est demandé (*neuvième et quinzième résolutions*) de conférer tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, formalités et publication nécessaires, ou qui s'avèreraient nécessaires compte tenu des décisions qui seront adoptées.

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport.

Le Président du conseil d'administration

Le 2 avril 2012

# ETATS FINANCIERS

## CONSOLIDES ANNUELS

### Etat consolidé de situation financière

#### ACTIF

En milliers d'euros

31/12/2011

31/12/2010

<b>Actifs non courants</b>			
Note 1	Goodwill	190 230	204 590
Note 2	Autres immobilisations incorporelles	15 788	18 076
Note 3	Immobilisations corporelles	35 245	35 774
Note 4	Participations dans les entreprises associées	7 270	6 968
Note 5	Autres actifs financiers	6 893	6 710
Note 6	Impôts différés	19 807	20 267
<b>Total actifs non courants</b>		<b>275 233</b>	<b>292 385</b>
<b>Actifs courants</b>			
Note 7	Stocks et en-cours	7 675	7 062
Note 8	Clients et autres débiteurs	114 137	110 439
	Créances d'impôt	13 077	9 423
Note 9	Autres actifs courants	3 193	2 825
Note 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 150	39 219
Note 5	Actifs non courants destinés à être cédés	18 640	
<b>Total actifs courants</b>		<b>202 872</b>	<b>168 968</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>478 105</b>	<b>461 353</b>

#### PASSIF

En milliers d'euros

31/12/2011

31/12/2010

<b>Capitaux propres</b>			
	Capital	24 982	24 982
	Primes liées au capital	25 136	25 136
	Réserves	220 475	101 449
Note 11	Résultat consolidé	(53 016)	119 674
<b>Capitaux propres et réserves attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>217 577</b>	<b>271 241</b>
Note 12	Participations ne donnant pas le contrôle	(436)	0
<b>Total capitaux propres</b>		<b>217 141</b>	<b>271 241</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Note 13	Emprunts et dettes financières	31 966	21 970
Note 14	Dettes au personnel	3 157	2 884
Note 15	Autres passifs	0	1 100
<b>Total passifs non courants</b>		<b>35 123</b>	<b>25 954</b>
<b>Passifs courants</b>			
Note 13	Emprunts (part à moins d'un an) et concours bancaires	12 486	7 931
Note 16	Fournisseurs et autres créditeurs	153 452	141 586
	Dettes d'impôts exigibles	0	4 246
Note 17	Provisions et autres passifs courants	14 851	10 395
Note 5	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés	45 052	
<b>Total passifs courants</b>		<b>225 841</b>	<b>164 158</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>478 105</b>	<b>461 353</b>

# Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		31/12/2011	31/12/2010 Proforma	31/12/2010 Publié
	<b>Chiffre d'affaires</b>	542 571	494 460	539 209
	Achats consommés	(62 726)	(51 886)	(55 071)
	Charges de personnel (dont participation des salariés)	(300 296)	(271 782)	(282 754)
	Charges externes	(132 249)	(121 736)	(160 883)
	Impôts et taxes	(14 797)	(14 914)	(15 344)
	Dotations aux amortissements	(14 359)	(19 792)	(20 555)
	Dotations aux provisions	(5 180)	(4 850)	(5 219)
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(387)	335	335
	Autres produits et charges d'exploitation	675	(14)	(147)
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>13 252</b>	<b>9 821</b>	<b>(429)</b>
Note 19	Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels	(10 263)	115 622	115 294
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 989</b>	<b>125 443</b>	<b>114 865</b>
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(24)	42	42
	Coût de l'endettement financier brut	18	(5 354)	(5 696)
Note 20	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(6)</b>	<b>(5 312)</b>	<b>(5 654)</b>
Note 21	<b>Impôt sur le bénéfice</b>	<b>(2 201)</b>	<b>4 926</b>	<b>9 755</b>
Note 4	Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	152	708	708
	<b>Résultat net avant résultat des activités en cours de cession</b>	<b>934</b>	<b>125 765</b>	<b>119 674</b>
Note 5	Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	(54 465)	(6 091)	0
	<b>Résultat net</b>	<b>(53 531)</b>	<b>119 674</b>	<b>119 674</b>
	Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle	(515)	0	0
	Attribuable aux actionnaires de la société mère	<b>(53 016)</b>	<b>119 674</b>	<b>119 674</b>
	Résultat net de base par action (*)	(8.71)	19.67	19.67
	Résultat dilué par action (**)	(8.49)	19.16	19.16
Note 23	(*) Nombre d'actions moyen hors titres auto-détenus	6 087 253	6 085 164	6 085 164
Note 23	(**) Nombre d'actions composant le capital social	6 245 411	6 245 411	6 245 411

## Etat du résultat global

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Résultat net</b>	<b>(53 531)</b>	<b>1 793</b>
Ecarts de conversion	(18)	(126)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(213)	362
Corrections d'erreurs	0	0
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(231)</b>	<b>236</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(53 762)</b>	<b>2 029</b>
Attribuable aux actionnaires de la société mère	(53 247)	2 029
Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle	(515)	0

Les éléments inclus dans le résultat global de l'exercice n'ont pas généré d'impôt différé.

## Etat consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros		31/12/2011	31/12/2010
	<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>934</b>	<b>119 674</b>
	+/- quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	(152)	(708)
	+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	19 065	76 670
	+/- charges et produits calculés liés aux stock-options	0	347
	+/- profits et pertes de réévaluation (juste valeur)	(55)	1 008
	-/+ plus et moins values de cessions	843	(188 841)
	<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et</b>	<b>20 635</b>	<b>8 150</b>
	+ Coût de l'endettement financier net (hors autres produits et charges financiers)	1 665	4 907
Note 20	+/- charge d'impôt	2 200	(9 755)
	<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et</b>	<b>24 500</b>	<b>3 302</b>
	- Variation du BFR lié à l'activité	(4 750)	(2 564)
	- Impôts payés	(8 178)	(842)
	<b>Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	<b>11 572</b>	<b>(104)</b>
	+/- incidence des variations de périmètre	(1 618)	135 738
	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17 416)	(12 660)
	+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 149	3 047
	+ dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	0	0
	+/- variation des prêts et avances consentis	(514)	734
	<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(16 399)</b>	<b>126 859</b>
	Acquisition nette d'actions propres	0	65
Note 12	+ encaissements liés aux nouveaux emprunts	25 031	0
Note 12	- remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(10 526)	(55 324)
	- intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(1 497)	(5 350)
	+/- autres flux liés aux opérations de financement (y compris concours bancaires)	(24)	(28 995)
	<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>12 984</b>	<b>(89 604)</b>
	Flux nets liés aux activités en cours de cession	400	
	Incidence de la variation des taux de change	5	44
	<b>Variation de trésorerie</b>	<b>8 562</b>	<b>37 195</b>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	39 219	2 024
	Trésorerie à la clôture liée aux activités en cours de cession	(1 631)	
Note 10	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>46 150</b>	<b>39 219</b>

## Détail de l'incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros		31/12/2011	31/12/2010
	Acquisition du solde des actions de la SAS Concept multimédia	(1 740)	
	Cession de la SAS Editions Aixois Multimédia nette de trésorerie		192 958
	Acquisition de 50% de la SAS Carboatmédia Holding nette de trésorerie		(57 800)
	Cession de la SAS Interhebdos		150
	Cession de la SAS S3G Com		700
	Autres	122	(270)
	<b>+/- incidence des variations de périmètre</b>	<b>(1 618)</b>	<b>135 738</b>

# Etat consolidé des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultats non distribués	Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.	Total capitaux propres
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2009</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>193 989</b>	<b>(92 888)</b>	<b>151 219</b>		<b>151 219</b>
Affectation du résultat 2009			(92 888)	92 888			
Paiements fondés sur des actions			347		347		347
Opérations sur titres auto-détenus			65		65		65
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle			(300)		(300)		(300)
<i>Résultat net de l'exercice 2010</i>				119 674	119 674		119 674
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			236		236		236
Résultat global de l'exercice					119 910		119 910
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2010</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>101 449</b>	<b>119 674</b>	<b>271 241</b>		<b>271 241</b>
Affectation du résultat 2010			119 674	(119 674)			
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle						80	80
Paiements fondés sur des actions			149		149		149
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle			(566)		(566)		(566)
<i>Résultat net de l'exercice 2011</i>				(53 016)	(53 016)	(515)	(53 531)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			(231)		(231)		(231)
Résultat global de l'exercice					(53 247)		(53 247)
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	<b>24 982</b>	<b>25 136</b>	<b>220 475</b>	<b>(53 016)</b>	<b>217 577</b>	<b>(435)</b>	<b>217 142</b>

# ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

## 1. Informations relatives au groupe Spir Communication

Spir Communication est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées «le groupe» ou «le groupe Spir Communication». Le siège social de la société est situé à Aix-en-Provence.

Spir Communication est un acteur global de la communication de proximité qui structure son offre autour de nombreux supports et services de communication.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 février 2012, qui en a autorisé la publication.

## 2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

### 2.1 Evolution du périmètre de consolidation

L'exercice 2011 se caractérise par les principaux mouvements suivants :

- Création en date du 13 mai 2011 de la société Advertising Productions qui a pour principal objet la préparation, l'assemblage et le conditionnement de tous objets ou documents destinés à être distribués en boîtes aux lettres ou en dépôts.

- Création en date du 16 août 2011 de la société AD Editions qui a pour principal objet l'activité de plate-forme de production et de centrale d'achat d'édition.
- Création en date du 22 décembre 2011 des sociétés Spir Médias 1 et Spir Médias 2. Ces sociétés sont sans incidence sur l'activité du groupe sur l'exercice 2011.

Ces variations de périmètre sont sans incidence sur la comparabilité des comptes consolidés.

## 2.2 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2011

Société	Activité et siège social	Méthode de consolidation	n° siren	% intérêt 12/2011	% intérêt 12/2010
Spir Communication SA	Holding, Aix-en-Pce	Société mère	317 082 675	100.00%	100.00%
Cip SAS	Gestion administrative, Aix-en-Pce	Globale	319 428 967	100.00%	100.00%
Régicom SAS	Editeur et Régie publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	316 811 876	100.00%	100.00%
Mobiljob SA	Services internet et mobile, Paris	Globale	480 616 978	100.00%	100.00%
Carboatmédia Holding SAS	Services internet, Paris	Globale	423 746 023	100.00%	100.00%
Carboatmédia SAS	Services internet, Paris	Globale	318 771 623	100.00%	100.00%
Garantie System SA	Services internet, Paris	Globale	410 534 150	100.00%	100.00%
Imprimeries IPS SAS	Imprimerie, Châteaurenard	Globale	304 711 369	100.00%	100.00%
Les Oiseaux SCI	Immobilier, Châteaurenard	Globale	388 823 148	100.00%	100.00%
Concept Multimédia SAS	Editeur, Aix-en-Pce	Globale	399 146 356	100.00%	100.00%
Concept Multimédia Belgium	Editeur, Bruxelles	Globale	Belgique	100.00%	100.00%
Concept 2M Spol	Editeur, Prague	Globale	Rép. Tchèque	100.00%	100.00%
Concept Multimédia Switzerland	Editeur, Genève	Globale	Suisse	100.00%	100.00%
Média Courtage SAS	Services internet, Brest	Globale	524 259 975	60.00%	60.00%
Adrexo SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	315 549 352	100.00%	100.00%
Advertising Productions SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	532 611 977	100.00%	0.00%
AD Editions SAS	Distribution publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	534 732 508	100.00%	0.00%
Spir Médias 1 SAS	Services internet, Aix-en-Pce	Globale	538 755 380	100.00%	0.00%
Spir Médias 2 SAS	Services internet, Aix-en-Pce	Globale	538 755 398	100.00%	0.00%
Adrexo Colis SAS	Distribution privée de colis, Bouguenais	Globale	391 029 345	100.00%	100.00%
20 minutes France SAS	Editeur, Paris	Mee	438 049 843	25.00%	25.00%

## 2.3 Comparabilité des comptes

La société Média Courtage, dans laquelle le groupe Spir Communication a pris une participation de 60% en date du 28 juillet 2010 et qui a pour activité le courtage d'assurance en ligne, est consolidée par intégration globale pour la première année en 2011.

En termes de comparabilité, les sociétés du pôle Carboat, éditrices des sites caradiasiac.com et lacentrale.fr, étaient intégrées proportionnellement à 50% au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, ces sociétés sont intégrées globalement (car détenues à 100% depuis le 30 novembre 2010).

Il convient de souligner que l'acquisition des actions du pôle Carboat en 2010 entrainait dans un accord avec le groupe Schibsted aux termes duquel Schibsted a fait l'acquisition des actions détenues par Spir Communication dans Editions Aixoises Multimedia, editrice du site «leboncoin.fr». Au 31 décembre 2011, le groupe Spir n'a pas tenu compte des éventuels compléments de prix liés aux opérations de vente de la société Editions Aixoises Multimédia.

Suite aux processus de cession engagés par le groupe (note 5), des retraitements sur le compte de résultat et le bilan ont été opérés afin d'être en conformité avec la norme IFRS 5. Au niveau du compte de résultat, ces retraitements consistent à présenter les charges et produits nets sur une ligne spécifique «Résultat net d'impôt des activités en cours de cession» pour chacune des périodes présentées. Au bilan, les actifs et passifs relatifs aux activités destinées à la vente sont présentés sur les lignes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés» pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 uniquement.

Les tableaux de détail présentés dans le rapport financier sont également retraités afin de faciliter la comparaison.

### 3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

#### 3.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Spir Communication sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

#### Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- Amendement IFRIC 14 : – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Texte adopté par l'Union européenne à la date de clôture

- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011).

Le groupe n'a pas appliqué ce nouvel amendement par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiés par l'IASB et présentés ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 :

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012) ;
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IAS 27 révisée – Etats financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et co-entreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Le groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

### 3.2 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du groupe, l'exercice de jugement d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

La situation financière et les résultats du groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte. En effet, le groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- la juste valeur attribuée aux actifs et passifs intégrés lors d'un regroupement d'entreprises (cf. note 3.4.1),
- la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles (cf. note 1),
- les provisions pour risques et charges (cf. note 16),
- les dépréciations pour créances douteuses (cf. note 8),
- l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions (cf. note 21).

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 3.3 Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2011.

Toutes les participations dans lesquelles Spir Communication assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels,
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle,
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence s'applique aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est compris entre 20 et 50%. La société concernée est 20 minutes France.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une entreprise acquise (partie résiduelle non affectée) est enregistrée dans le bilan sous la rubrique « Goodwill » pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et sous la rubrique « Participations dans les entreprises associées » pour les sociétés dans lesquelles le groupe Spir Communication exerce une influence notable.

### 3.4 Méthodes et règles d'évaluation

#### 1) Regroupements d'entreprises

- Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise ont été maintenus à leur valeur retraitée aux normes du groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les goodwill.
- IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le groupe a la possibilité d'opter, soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe), soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

- Engagements fermes, irrévocables et significatifs de rachat des participations ne donnant pas le contrôle, la méthode retenue est la suivante :

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix de cession sera actualisé chaque année à partir notamment des business plans actualisés des filiales concernées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés du groupe.

## 2) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres.

## 3) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut ».

## 4) Dépenses de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement qui sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet,
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée sur la durée probable d'utilisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests.

Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception et de définition du produit) sont comptabilisées en charges.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Des tests de dépréciation sont effectués le cas échéant selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

## 5) Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 «Immobilisations corporelles» et à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciation d'actif», lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable d'un actif serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

### ▪ Goodwill :

Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises».

Ils font désormais l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation (Impairment test). La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du groupe (\*), aux actifs nets correspondants (y compris goodwill).

Ces valeurs recouvrables sont les plus hautes valeurs entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale.

Les taux de croissance utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets et business plans les plus récents se situent dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes pour le secteur d'activité du groupe, la taille du groupe et la maturité des métiers du groupe. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. L'appréciation des indices de perte de valeur en cours d'exercice se fait au travers de l'analyse et du suivi de chaque activité grâce au reporting mensuel.

Pour les UGT faisant l'objet de transactions récentes ou en cours, la valeur d'entreprise retenue est celle de la dernière transaction.

Une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation figure en note 1.

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

(\*) Le groupe Spir Communication a défini ses UGT de la façon suivante :

- pour la France, les business units suivantes constituent chacune une UGT : Médias Généralistes, Médias Thématique Immobilier, Médias Thématique Automobile, Imprimerie, Distribution d'Imprimés Publicitaires et Distribution de Colis. Jusqu'au 31/12/10, les UGT Médias Généralistes et Médias Thématique Immobilier France étaient regroupées dans l'UGT Média France. Compte tenu de l'évolution des modèles économiques et du management, ces deux UGT distinctes sont suivies de manière individuelle.
- pour l'international où seul le métier Médias Thématique Immobilier était exercé, chaque pays constituait, jusqu'en 2011, une UGT.

Le groupe ayant achevé son désengagement vis-à-vis de ses activités à l'international, il est à noter qu'il n'y a plus d'UGT relative aux filiales internationales.

#### ■ Autres immobilisations incorporelles :

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis, notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.

#### ■ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements techniques	5 à 8 ans
Matériel technique	5 à 12 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	3 à 8 ans

Le mode d'amortissement économique utilisé par le groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 est exclusivement le mode linéaire.

Les biens en contrat de location, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable le cas échéant. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur sur certains actifs ou groupe d'actifs, un test de dépréciation est réalisé. Ce test de dépréciation tient compte des prévisions d'utilisation de l'actif.

#### 6) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

#### *Evaluation et comptabilisation des actifs financiers*

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les autres immobilisations financières correspondant à des dépôts et cautionnements versés sont inclus dans cette catégorie.

#### 7) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat par application de la méthode FIFO. Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. L'écart éventuel entre le prix de revient et la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une dépréciation.

#### 8) Capitaux propres

##### *Frais de transactions sur capitaux propres*

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

##### *Intérêts ne donnant pas le contrôle*

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Spir Communication), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales).

Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après «intérêts ne donnant pas le contrôle»).

En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

##### *Transaction avec les actionnaires minoritaires*

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Spir Communication. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

##### *Titres d'autocontrôle*

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

Les achats d'actions propres sont destinés :

- soit à couvrir les plans de stock-options destinés aux salariés,
- soit à des fins de régulation de cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI d'avril 2001 confié à un prestataire de services d'investissement.

#### 9) Avantages au personnel

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée. Le groupe n'est pas engagé au-delà des cotisations versées et ne dispose pas de régimes à prestations définies.

Pour la détermination de l'engagement au titre du régime d'indemnités de fin de carrière, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés («projected unit creditmethod»).

Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

La population comprend tous les salariés du groupe sauf les commerciaux juniors du métier presse gratuite d'annonces et les distributeurs du métier distribution.

Les calculs sont effectués en intégrant :

- un taux d'actualisation correspondant à la moyenne du TEC 10 du 15 décembre des 10 dernières années. Au titre de l'exercice 2011, le taux retenu s'élève à 3,76%,
- des hypothèses d'augmentation des salaires et de rotation du personnel calculées par société sur un historique de 8 ans,
- un taux de mortalité correspondant aux tables TD 2004/2006, distinguant hommes et femmes,
- un taux de charges sociales de 42% du montant brut,
- les conséquences de la loi Fillon ayant notamment pour impact d'avoir un âge de départ à la retraite déterminé à 62 ans après 42 annuités.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le groupe a décidé de comptabiliser les écarts actuariels en compte de résultat.

#### 10) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

#### 11) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs.

Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les déficits reportables sont activés sur la base d'une analyse des prévisions de recouvrabilité de ces déficits sur un horizon défini.

Le taux d'impôt différé retenu est de 34,43%

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au bilan pour les sociétés intégrées fiscalement.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

#### 12) Coût de financement

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en tant qu'élément du coût de cet actif.

#### 13) Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux portant sur le financement de ses investissements (location financement). Les contrats d'échange («swaps») de taux d'intérêt permettent au groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux fixe contre du taux variable et donc d'emprunter à taux fixe. Le groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculé sur la base du montant notionnel du swap.

Les instruments financiers dérivés sont estimés à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture. Pour les besoins de la couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent

l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés du groupe éligibles à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace. Les profits et pertes cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction prévue couverte affecte le résultat.

Pour les instruments dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

#### 14) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme et liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Conformément à la norme IAS 39 «Instruments financiers», les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

#### 15) Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 «Paiement en actions», les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont

comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste «Paiements fondés sur des actions» et en diminution du résultat dans le poste «Charges de personnel».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon la méthode Black and Scholes. Cette dernière permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires (application d'un taux de turn-over).

Conformément à l'option proposée par IFRS 2, seuls les plans d'option d'achat d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 dont les droits ont été acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont été comptabilisés.

#### 16) Comptabilisation des produits des activités

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les produits de l'activité du groupe Spir Communication sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut-être mesuré de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leur montant net de remises commerciales,
- les revenus des activités sont appréhendés à la réalisation de la prestation (parution des journaux, parution des annonces ou campagne publicitaire sur les sites internet, distribution des imprimés publicitaires, livraison des colis ...) et/ou à la livraison des produits (métier imprimerie).

## 17) Présentation du compte de résultat

Spir Communication s'est conformé à la présentation du compte de résultat présenté dans la recommandation de la CNC. Les éléments compris entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel répondent à la définition des critères énoncés par la CNC.

## 18) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à IFRS 5, les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les principes comptables du groupe.

Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont pas amortis et les titres mis en équivalence cessent d'être mis en équivalence.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative (note. 5).

## 4. Evénements significatifs de l'exercice

Le groupe Spir Communication poursuit ses transformations au cours de l'exercice 2011 et affiche un résultat opérationnel courant de 13,3 millions d'euros sur son nouveau périmètre d'activités.

L'exercice 2011 s'est notamment caractérisé par :

- La signature et le tirage en avril 2011 d'un crédit syndiqué à hauteur de 25 millions d'euros. Cet emprunt est à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années, il est remboursable par échéance semestrielle (cf.note. 12)
- Un contrôle URSSAF concernant la majorité des filiales du groupe sur les exercices 2008 à 2010 (cf. note 16)

### Evolution de l'activité

La progression de 35,7 % du résultat opérationnel courant traduit la dynamique de l'ensemble des sites internet du groupe, la réduction significative de la perte sur l'activité Médias Généralistes, les performances des activités Médias Thématique Immobilier et Médias Thématique Automobile et la résistance de l'activité de Distribution d'Imprimés Publicitaires.

### Cession de l'activité de Distribution de Colis et des filiales Concept Multimédia International

Depuis novembre 2011, le groupe Spir Communication est entré dans un processus de cession de son activité de Distribution de Colis à domicile. Le 15 mars 2012, conformément à l'accord de négociation exclusive annoncé le 8 février 2012, le groupe a finalisé cette opération en cédant 100% de la filiale Adrexo Colis. Sur le second semestre 2011, le Groupe a également poursuivi son désengagement des filiales Concept Multimédia International en amorçant un processus de cession des filiales belge et tchèque. La cession de 100 % des titres de Concept Multimédia Tchéquie s'est réalisée en date du 7 mars 2012. La cession de Concept Multimédia Belgium devrait se finaliser au cours du second trimestre 2012.

Le résultat net du groupe est fortement impacté par les pertes des activités en cours de cession (- 54,5 millions d'euros), notamment de l'activité Colis.

Les conséquences de ces opérations sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 sont présentées en note 2.3 et 5.

## Une situation financière saine

L'endettement net du groupe est limité au 31 décembre 2011, à 9,9 % des capitaux propres consolidés.

Afin de comparer les résultats, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2010 proforma dans le respect de la norme IFRS 5.

## 5. Activités en cours de cession

Fin 2011, le groupe Spir Communication a engagé un projet de cession de l'activité de Distribution de Colis à domicile et des activités thématique immobilière en Belgique et en République Tchèque.

Ces cessions se sont concrétisées au cours du premier trimestre 2012 (Adrexo Colis et Concept 2M Spol) où devraient se concrétiser au cours du second trimestre 2012 (Concept Multimédia Belgium).

### Présentation du compte de résultat des activités en cours de cession au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Adrexo Colis 31/12/2011	Filiales CMM International 31/12/2011	Total activités en cours de cession 31/12/2011
Chiffre d'affaires	41 478	8 733	<b>50 211</b>
Résultat opérationnel courant	(15 185)	(980)	<b>(16 165)</b>
Résultat opérationnel	(51 834)	(3 853)	<b>(55 687)</b>
Coût de l'endettement financier net	(660)	(30)	<b>(690)</b>
Impôt sur le bénéfice	1 913		<b>1 913</b>
Résultat net	(50 581)	(3 883)	<b>(54 464)</b>

Le Résultat opérationnel inclut des charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels correspondant aux dépréciations à 100% des goodwill à hauteur de 14,5 millions d'euros (dont 11,6 millions d'euros relatifs à Adrexo Colis), à une provision pour charge de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres Adrexo Colis pour un euro (prévue dans l'option d'achat) et à des coûts directement liés aux opérations de cession à hauteur de 1,7 millions d'euros.

### Présentation du compte de résultat des activités en cours de cession au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Adrexo Colis 31/12/2010	Filiales CMM International 31/12/2010	Total activités en cours de cession 31/12/2010
Chiffre d'affaires	39 053	8 745	<b>47 798</b>
Résultat opérationnel courant	(9 936)	(314)	<b>(10 250)</b>
Résultat opérationnel	(10 264)	(315)	<b>(10 579)</b>
Coût de l'endettement financier net	(315)	(26)	<b>(341)</b>
Impôt sur le bénéfice	4 829	0	<b>4 829</b>
Résultat net	(5 750)	(341)	<b>(6 091)</b>

Présentation au bilan des actifs et passifs classés comme destinés à la vente au 31 décembre 2011

**ACTIF**

En milliers d'euros	Adrexo Colis	Filiales CMM International	Actifs non courants destinés à être cédés au 31/12/2011
Total actifs non courants	2 664	943	3 607
Total actifs courants	12 418	2 615	15 033
Total de l'actif	15 082	3 558	18 640

**PASSIF**

En milliers d'euros	Adrexo Colis	Filiales CMM International	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés
Total passifs non courants	136	4	140
Total passifs courants	40 703	4 209	44 912
Total du passif	40 839	4 213	45 052

Présentation des flux nets de trésorerie relatifs aux activités en cours de cession

En milliers d'euros	Adrexo Colis 31/12/2011	Filiales CMM International 31/12/2011	Total activités en cours de cession 31/12/2011
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(50 582)</b>	<b>(3 883)</b>	<b>(54 465)</b>
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	35 584	3284	38 868
-/+ plus et moins values de cessions		(7)	(7)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(14 998)</b>	<b>(606)</b>	<b>(15 604)</b>
+ Coût de l'endettement financier net (hors autres produits et charges financiers)	3	18	21
+/- charge d'impôt	(1 913)	0	(1 913)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(16 908)</b>	<b>(588)</b>	<b>(17 496)</b>
- Variation du BFR liée à l'activité	18 937	922	19 859
<b>Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	<b>2 029</b>	<b>334</b>	<b>2 363</b>
- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 083)	(447)	(1 530)
+/- variation des prêts et avances consentis	(316)	(53)	(369)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 399)</b>	<b>(500)</b>	<b>(1 899)</b>
- remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(34)	(34)
- intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(3)	(18)	(21)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(3)</b>	<b>(52)</b>	<b>(55)</b>
Incidence de la variation des taux de change		(9)	(9)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>627</b>	<b>(227)</b>	<b>400</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	208	1023	1 231
Trésorerie à la clôture liée aux activités en cours de cession	835	796	1 631
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>			<b>3 262</b>

## Explication des postes du bilan et du compte de résultat

### Note 1 – Analyse des Goodwill

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions et dépréciations	Actifs destinés à la vente	Mouvements cpte à cpte	31/12/2011
<b>Goodwill nets</b>	<b>204 590</b>	<b>140</b>	<b>(14 500)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>190 230</b>

#### Mouvements 2010

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions et dépréciations	Actifs destinés à la vente	Mouvements cpte à cpte	31/12/2011
<b>Goodwill nets</b>	<b>191 148</b>	<b>0</b>	<b>(42 069)</b>	<b>55 581</b>	<b>(70)</b>	<b>204 590</b>

Les goodwill nets diminuent de 14,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2011. Les principales explications à ces variations sont relatives aux processus de cession de la société de Distribution de Colis et de Concept Multimédia International ; les conditions de cession amènent à doter une dépréciation de 11,6 millions d'euros pour l'activité Colis et de 2,9 millions d'euros pour Concept Multimédia International en activités en cours de cession (cf. note 5).

#### Détail des variations de l'exercice 2011 par UGT

En milliers d'euros	Valeur nette 31/12/2010	Augmentation	Diminutions et dépréciations	Valeur nette 31/12/2011
<b>UGT</b>				
Médias Thématique Immobilier	21 466	140		21 606
Médias Thématique Automobile	116 599			116 599
Imprimerie	2 165			2 165
Distribution d'imprimés publicitaires	49 860			49 860
Distribution de colis	11 621		(11 621)	0
Médias Thématique Immobilier International	2 879		(2 879)	0
<b>Total</b>	<b>204 590</b>	<b>140</b>	<b>(14 500)</b>	<b>190 230</b>

#### Détail des valeurs nettes par UGT

En milliers d'euros	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010	Taux de croissance	Taux d'actualisation
<b>UGT</b>				
Médias Thématique Immobilier	21 606	21 466	1.5%	8.5%
Médias Thématique Automobile	116 599	116 599	2%	8.5%
Imprimerie	2 165	2 165	1%	8.5%
Distribution d'imprimés publicitaires	49 860	49 860	1%	8.5%
Activités en cours de cession	0	14 500	2%	8.5%
<b>Total</b>	<b>190 230</b>	<b>204 590</b>		

## Note 2 – Variation des autres immobilisations incorporelles

### Mouvements 2011

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Mouvements cpte à cpte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Droit au bail	2 972	0	(1 869)	0	0	1 103
- Logiciels, droits de marque	44 817	3 949	(1 750)	(5 064)	(931)	41 020
- Immobilisations incorporelles en cours	2 521	3 199	(57)	(3 172)	(17)	2 474
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>50 310</b>	<b>7 148</b>	<b>(3 676)</b>	<b>(8 236)</b>	<b>(948)</b>	<b>44 597</b>

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements cpte à cpte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Droit au bail	810	0	(787)	0	0	23
- Logiciels, droits de marque	31 424	6 553	(282)	(8 236)	(672)	28 787
- Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
<b>Amort des immobilisations incorporelles</b>	<b>32 234</b>	<b>6 553</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(8 236)</b>	<b>(672)</b>	<b>28 810</b>

<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>18 076</b>	<b>595</b>	<b>(2 607)</b>	<b>(0)</b>	<b>(276)</b>	<b>15 788</b>
---	---------------	------------	----------------	------------	--------------	---------------

Au cours du premier semestre 2011, des transferts d'immobilisations inter-filiales ont été réalisés à la valeur nette comptable suite à des réorganisations internes. Ils n'ont pas d'impact sur les variations nettes de la période.

Les augmentations s'expliquent principalement par les investissements sur les sites internet du groupe.

Suite à la fermeture de certaines agences, les droits au bail ont été cédés ou mis au rebut pour une valeur nette d'1 million d'euros.

Les mises au rebut de logiciels s'élèvent à 1,4 million d'euros du fait de l'abandon de certains projets informatiques courant 2011 et d'évolutions de système d'infrastructures.

### Mouvements 2010

En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Mouvements cpte à cpte	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Droit au bail	3 898	0	(926)	0	0	2 972
- Logiciels, droits de marque	41 338	3 755	(6 844)	3 370	3 197	44 817
- Autres immobilisations incorporelles	3 020	2 635	(1)	(3 300)	168	2 521
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>48 256</b>	<b>6 390</b>	<b>(7 771)</b>	<b>70</b>	<b>3 365</b>	<b>50 310</b>

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements cpte à cpte	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Droit au bail	1 547	0	(737)	0	0	810
- Logiciels, droits de marque	25 575	7 768	(4 756)	29	2 808	31 424
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	(1)	0
<b>Amort des immobilisations incorporelles</b>	<b>27 122</b>	<b>7 768</b>	<b>(5 493)</b>	<b>29</b>	<b>2 808</b>	<b>32 234</b>

<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>21 133</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(2 278)</b>	<b>41</b>	<b>557</b>	<b>18 076</b>
---	---------------	----------------	----------------	-----------	------------	---------------

## Note 3 – Variation des immobilisations corporelles

### Mouvements 2011

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Mouvements cpte à cpte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Terrains	1 847	0	(83)	0	0	1 764
- Constructions	29 211	(1)	(1 446)	0	0	27 765
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	86 732	2 444	(738)	1	(2 293)	86 146
- Autres immob. corporelles	54 305	2 554	(2 253)	(2 017)	(4 191)	48 398
- Immob.corporelles en cours	110	4 674	(2)	(98)	(56)	4 628
- Avances et acomptes	20	2 460	0	0	0	2 480
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>172 225</b>	<b>12 131</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(6 540)</b>	<b>171 181</b>

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements cpte à cpte	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Constructions	15 139	817	(820)	0	0	15 136
- Installation tech, mat.et out.ind.	76 982	3 558	(648)	0	(998)	78 894
- Autres immob. corporelles	44 330	4 473	(1 656)	(2 114)	(3 127)	41 906
<b>Amort des immobilisations corporelles</b>	<b>136 451</b>	<b>8 848</b>	<b>(3 124)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(4 125)</b>	<b>135 936</b>

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>35 774</b>	<b>3 283</b>	<b>(1 398)</b>	<b>0</b>	<b>(2 415)</b>	<b>35 245</b>
---	---------------	--------------	----------------	----------	----------------	---------------

Au cours du premier semestre 2011, des transferts d'immobilisations inter-filiales ont été réalisés à la valeur nette comptable suite à des réorganisations internes. Ils n'ont pas d'impact sur les variations nettes de la période.

Les immobilisations corporelles nettes diminuent de 0,5 millions d'euros sur l'exercice 2011. Les principales explications sont les suivantes :

Le groupe a investi 2,9 millions d'euros sur la période sur les sites pilotes relatifs au nouveau processus de mécanisation de l'assemblage des imprimés publicitaires au sein de sa filiale Advertising Productions et 3,7 millions d'euros dans le cadre du renouvellement de l'outil de production des imprimeries.

Les autres investissements correspondent à des investissements courants liés au fonctionnement des agences et des centres de distribution et à l'acquisition de présentoirs.

Au cours de l'année 2011, le groupe a cédé des biens immobiliers qui représentaient une valeur nette de 0.7 million d'euros.

### Mouvements 2010

En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Mouvements cpte à cpte	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Terrains	1 908	0	(61)	0	0	1 847
- Constructions	30 154	1	(944)	0	0	29 211
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	83 967	3 566	(1 386)	526	60	86 732
- Autres immob. corporelles	60 049	2 363	(8 890)	256	528	54 305
- Immob.corporelles en cours	325	28	0	(330)	86	110
- Avances et acomptes	472	0	0	(452)	0	20
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>176 875</b>	<b>5 958</b>	<b>(11 281)</b>	<b>0</b>	<b>674</b>	<b>172 225</b>

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements cpte à cpte	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Constructions	11 351	4 478	(690)	0	0	15 139
- Installation tech, mat.et out.ind.	47 656	30 184	(1 099)	182	60	76 982
- Autres immob. corporelles	45 623	5 898	(7 523)	(211)	542	44 330
<b>Amort des immobilisations corporelles</b>	<b>104 630</b>	<b>40 560</b>	<b>(9 312)</b>	<b>(29)</b>	<b>602</b>	<b>136 451</b>

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>72 245</b>	<b>(34 602)</b>	<b>(1 969)</b>	<b>29</b>	<b>72</b>	<b>35 774</b>
---	---------------	-----------------	----------------	-----------	-----------	---------------

Au cours de l'exercice 2010, la variation des immobilisations corporelles nettes s'expliquait par les éléments suivants :

- Dépréciation des rotatives, des matériels industriels y relatifs et des écarts d'évaluation sur l'activité Imprimerie pour un montant de 26,9 millions d'euros. Ces dépréciations ont été calculées à hauteur des taux de sous-activité futurs estimés par site industriel. Ces dépréciations traduisent la volonté stratégique du groupe de poursuivre sa mutation vers internet et de sortir du modèle traditionnel de la presse gratuite d'annonces.

Il est à noter que les taux de sous-activité par site industriel constatés sur l'exercice 2011 sont conformes à ceux estimés au 31 décembre 2010. En conséquence, le niveau de dépréciation a été maintenu.

- Dotation aux amortissements de la période pour 13,7 millions d'euros
- Investissements de la période pour 6 millions d'euros. Ces investissements sont relatifs au fonctionnement courant des agences et des centres de distribution.

#### Immobilisations financées par contrats de location financement :

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont :

- les constructions liées aux imprimeries et au siège social,
- les matériels lourds liés au métier imprimerie.

Toutes ces immobilisations suivent les mêmes modes et durée d'amortissement que les immobilisations acquises.

#### Détail des immobilisations financées par contrats de location financement

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011
Terrain siège social	924	0	924
Construction siège social	8 932	2 184	6 748
Construction Fouilloy	3 963	3 057	906
Rotative Mainstream Fouilloy	10 138	9 477	661
Rotative Mainstream Reyrieux	10 163	9 493	670
Rotatives Goss Reyrieux	7 611	3 805	3 806
Rotative Mainstream Châteaurenard	13 543	12 921	622
<b>Immobilisations corporelles en crédit-bail</b>	<b>55 274</b>	<b>40 937</b>	<b>14 337</b>

Les autres informations relatives aux immobilisations financées par contrats de location financement sont présentées dans la « Note 12 – Ventilation des emprunts et dettes financières ».

## Note 4 – Analyse des participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros	Valeur Brute	Réserves consolidées à l'ouverture	Quote-part résultat exercice 2010	Valeur au 31/12/2010	Quote-part résultat exercice 2011	Paiements fondés sur des actions	Valeur au 31/12/2011
20 minutes France	9 500	(3 240)	708	6 968	152	150	7 270
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>9 500</b>	<b>(3 240)</b>	<b>708</b>	<b>6 968</b>	<b>152</b>	<b>150</b>	<b>7 270</b>

Les caractéristiques de cette société sont les suivantes (comptes individuels) :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Actifs totaux nets	Résultat net
20 minutes France	60 448	56 286	1 719

La société 20 minutes France, créée en 2002, édite 12 journaux quotidiens gratuits d'information en local (Paris, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse), une édition nationale, et est présente dans 32 agglomérations. Elle édite également un site internet d'information 20minutes.fr.

Le groupe Spir Communication a décidé d'activer l'impôt différé sur les exercices 2003 à 2008 de la société 20 minutes France, compte-tenu des perspectives de retour aux bénéficiaires de cette société. En cumul à fin décembre 2011, l'impôt différé activé sur les déficits de cette société s'élève à 3 468 milliers d'euros pour la quote-part Spir Communication. Cet impôt différé est comptabilisé sur la ligne «Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées».

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

A l'issue du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2011, le groupe Spir Communication n'a pas constaté d'indice de perte de valeur.

Depuis 2010, un plan d'attribution d'actions au bénéfice du personnel de 20 minutes a été mis en place. L'impact de ce plan dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 150 milliers d'euros.

## Note 5 – Variation des autres actifs financiers

### Mouvements 2011

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Evaluation à la juste valeur	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Autres titres de participations	185	12	(120)	0	0	77
- Prêts, cautionnements et autres créances	6 746	3 067	(1 281)	(798)	(846)	6 888
<b>Autres actifs financiers bruts</b>	<b>6 931</b>	<b>3 079</b>	<b>(1 401)</b>	<b>(798)</b>	<b>(846)</b>	<b>6 965</b>

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Evaluation à la juste valeur	Actifs destinés à la vente	31/12/2011
- Autres titres de participations	63	0	0	0	0	63
- Autres	158	1	(150)	0	0	9
<b>Dépréciation autres actifs financiers</b>	<b>221</b>	<b>1</b>	<b>(150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72</b>

<b>Autres actifs financiers nets</b>	<b>6 710</b>	<b>3 078</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(798)</b>	<b>(846)</b>	<b>6 893</b>
--------------------------------------	--------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

- Autres titres de participation

La diminution correspond aux titres de la société Média Courtage non consolidée au 31 décembre 2010.

- Prêts, cautionnements et autres créances

L'augmentation des cautionnements et autres créances est principalement liée au reclassement comptable de la retenue de garantie relative au contrat d'affacturage porté par la société Adrexo pour 1,6 millions d'euros.

La valeur actualisée de la part à plus d'un an de la créance sur cession de la participation dans la société S3G Com a diminué de 0,8 million d'euros.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés.

#### Mouvements 2010

En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Evaluation à la juste valeur	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Autres titres de participations	65	120	0	0	0	185
- Prêts, cautionnements et autres créances	5 329	3 515	(749)	(55)	(1 294)	6 746
<b>Autres actifs financiers bruts</b>	<b>5 394</b>	<b>3 635</b>	<b>(749)</b>	<b>(55)</b>	<b>(1 294)</b>	<b>6 931</b>

En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Evaluation à la juste valeur	Variation périmètre et fusion	31/12/2010
- Autres titres de participations	63	0	0	0	0	63
- Autres	158	0	0	0	0	158
<b>Dépréciation autres actifs financiers</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>221</b>

<b>Autres actifs financiers nets</b>	<b>5 173</b>	<b>3 635</b>	<b>(749)</b>	<b>(55)</b>	<b>(1 294)</b>	<b>6 710</b>
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	-------------	----------------	--------------

## Note 6 – Détail des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs ont été compensés pour les sociétés intégrées fiscalement.

En milliers d'euros	Bilan consolidé		Compte de résultat consolidé	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
<b>Impôts différés actifs</b>				
Activation des déficits des filiales non intégrées fiscalement	1 227	0	1 227	(137)
Activation des déficits d'intégration fiscale	19 568	19 568		10 000
Engagements de retraite	1 318	986	332	(192)
Participation des salariés	994	1 463	(469)	577
Contribution sociale de solidarité	332	367	(35)	(40)
Provisions à déductibilité différée	397	621	(224)	(2 565)
Autres charges à déductibilité différée	4 115	4 101	14	4 101
Autres retraitements	50	50		(13)
Impôts différés relatifs aux actifs destinés à être cédés	(73)			
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>27 928</b>	<b>27 156</b>		
<b>Impôts différés passifs</b>				
Produits à taxation différée	0	0		558
Retraitement du Crédit-Bail	3 113	2 091	(1 022)	1 062
Réévaluation à la juste valeur des terrains et constructions	353	353		1 394
Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	(336)	(336)		336
Opérations sur titres auto-détenus	4 341	4 238	(103)	287
Autres retraitements	650	543	(107)	(110)
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>8 121</b>	<b>6 889</b>		
<b>Produit ou charge d'impôt différé</b>			<b>(387)</b>	<b>15 258</b>
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>19 807</b>	<b>20 267</b>		
Présentés au bilan de la façon suivante:				
Impôts différés actifs	19 807	20 267		
Impôts différés passifs	0	0		
	<b>19 807</b>	<b>20 267</b>		

Le montant cumulé des déficits non activés s'élève à 18,6 millions d'euros.

## Note 7 – Détail des stocks et en-cours

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières et autres approvisionnements	8 160	7 042
En-cours de production de biens	349	736
<b>Total brut</b>	<b>8 509</b>	<b>7 778</b>
Dépréciation	(834)	(716)
<b>Total net</b>	<b>7 675</b>	<b>7 062</b>

Les stocks de matières premières sont constitués principalement du papier journal 45 grammes utilisé par les 5 imprimeries de la société Imprimeries IPS.

Les en-cours de production de biens représentent les journaux qui ont été fabriqués au 31/12/2011 mais qui n'ont pas été distribués. Ces en-cours sont calculés au prix de revient incluant les coûts directs et les coûts indirects de fabrication des journaux concernés.

Les dépréciations concernent du papier et des pièces détachées ayant une rotation trop lente et pour lequel le risque de non utilisation est important.

## Note 8 – Détail des clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés	114 299	115 805
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	540	953
Créances fiscales hors impôt société	10 681	9 866
Comptes courants actifs	196	197
Créances sur cessions d'actifs	618	(250)
Autres créances	2 519	2 081
<b>Total brut</b>	<b>128 853</b>	<b>128 652</b>
Dépréciation des comptes clients	(14 529)	(18 026)
Dépréciation des autres débiteurs	(187)	(187)
<b>Total des provisions</b>	<b>(14 716)</b>	<b>(18 213)</b>
<b>Total net</b>	<b>114 137</b>	<b>110 439</b>
<b>Montants à moins d'un an</b>	<b>114 137</b>	<b>110 439</b>

Les créances fiscales hors impôt société correspondent essentiellement à la TVA déductible sur les factures non payées au 31/12/2011.

## Note 9 – Détail des autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	3 193	2 825
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>3 193</b>	<b>2 825</b>

## Note 10 – Détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	37 060	33 004
SICAV et Fonds commun de placement	9 090	6 215
<b>Total du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>46 150</b>	<b>39 219</b>

Les valeurs mobilières de placement se composent exclusivement de SICAV et fonds commun de placement à caractère monétaire, comptabilisés à la juste valeur, soit la somme de 9 090 milliers d'euros.

## Note 11 – Analyse des participations ne donnant pas le contrôle

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Droits au début de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle	79	
<b>Droits avant résultat de l'exercice</b>	<b>79</b>	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	(515)	0
<b>Droits à la fin de l'exercice</b>	<b>(436)</b>	<b>0</b>

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent la quote-part de résultat de la société Média Courtage attribuable aux actionnaires minoritaires.

## Note 12 – Analyse des emprunts et dettes financières

### Ventilation des emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Crédit-bail retraité et emprunts	30 528	30 528	0
Autres emprunts et dettes financières diverses	41	41	0
<b>Sous-total emprunts et dettes financières long terme</b>	<b>30 569</b>	<b>30 569</b>	<b>0</b>
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	1 397		
<b>Total emprunts et dettes financières long terme</b>	<b>31 966</b>		
Crédit-bail retraité et emprunts	12 486		
Concours bancaires	0		
Autres emprunts et dettes financières diverses	0		
<b>Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</b>	<b>12 486</b>		

## Variation des emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés	Mouvements cpte à cpte	31/12/2011
Crédit-bail retraité et emprunts	20 690	20 000	(3 573)	(12)	(6 577)	30 528
Autres emprunts et dettes financières diverses	96	31	(41)	(45)	0	41
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	1 184	0	213	0	0	1 397
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>21 970</b>	<b>20 031</b>	<b>(3 401)</b>	<b>(57)</b>	<b>(6 577)</b>	<b>31 966</b>
Crédit-bail retraité et emprunts	7 930	5 000	(7 021)	0	6 577	12 486
Concours bancaires	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières diverses	1	0	(1)	0	0	0
<b>Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</b>	<b>7 931</b>	<b>5 000</b>	<b>(7 022)</b>	<b>0</b>	<b>6 577</b>	<b>12 486</b>

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

- des remboursements d'emprunts et de crédit-bail conformes aux échéanciers pour respectivement 6,4 millions d'euros et 4,1 millions d'euros.
- la signature et le tirage en avril 2011 d'un crédit syndiqué à hauteur de 25 millions d'euros. Le capital restant dû à la clôture 2011 s'élève à 22,5 millions d'euros. Cet emprunt est à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années, il est remboursable par échéance semestrielle. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 2,87%. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 709 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

L'essentiel du crédit-bail retraité et des emprunts est couvert par des swaps de taux efficaces. La juste valeur de ces derniers a évolué défavorablement de 213 milliers d'euros au cours de l'exercice et s'élève à 1 397 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le crédit-bail retraité représente à la clôture de l'exercice un montant de 14,7 millions d'euros. Les contrats ne prévoient pas de loyers conditionnels, de sous-location ni de restrictions particulières. Ils concernent plus particulièrement:

- à hauteur de 4 216 milliers d'euros, le financement du siège social à Aix-en-Provence par crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois d'une durée de 12 années.  
Ce crédit-bail a pour partie (90%) fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,36% sur une durée de 8 années, spread inclus.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 235 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- à hauteur de 2 181 milliers d'euros, le financement des deux rotatives Goss mises en service fin 2005 sur le site de Reyrieux.  
Ces deux rotatives ont été financées par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 8 années. Ce contrat a fait l'objet en 2009 d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 2,79% sur la durée restant à courir, spread inclus.  
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 33 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

- à hauteur de 8 095 milliers d'euros, le financement de la rotative Goss mise en service en 2007 sur le site de Châteaurenard.

Cette rotative est financée par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois, lequel a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,17% sur une durée de 8 années, spread inclus.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 221 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

- le financement de la rotative Mainstream Heidelberg mise en service le 15 avril 2003 sur le site de Reyrieux s'est terminé courant 2011.

Deux autres emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt :

- l'un pour un montant restant dû de 2 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 3,98%, spread inclus.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 38 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,

- l'autre pour un montant restant dû de 3,6 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,98%, spread inclus.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour 160 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,

## Note 13 – Détail des dettes au personnel

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés	31/12/2011
Provisions pour pensions et retraites	2 884	414	(5)	(136)	3 157
<b>Total dettes au personnel</b>	<b>2 884</b>	<b>414</b>	<b>(5)</b>	<b>(136)</b>	<b>3 157</b>

Les dettes au personnel sont exclusivement composées des provisions pour indemnités de départ en retraite conventionnelles de la zone géographique France.

Nous avons procédé à une étude qui nous a conduits à ne comptabiliser aucune provision pour l'effectif à l'étranger compte tenu de son caractère non significatif.

## Note 14 – Détail des autres passifs long terme

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés	31/12/2011
Engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	1 100	0	(1 100)	0	0
<b>Total des autres passifs long terme</b>	<b>1 100</b>	<b>0</b>	<b>(1 100)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce poste enregistre tous les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2010 s'est éteint courant 2011 par le rachat des parts d'un actionnaire minoritaire de Concept Multimédia pour 1,7 million d'euros. La transaction a été reconnue, conformément à IAS 27R, en capitaux propres.

## Note 15 – Détail des fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	37 232	38 310
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 611	1 317
Dettes sociales	74 034	71 254
Dettes fiscales	30 342	24 005
Comptes courants créditeurs	669	171
Autres dettes	9 564	6 529
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>153 452</b>	<b>141 586</b>
<b>Montants à moins d'un an</b>	<b>153 452</b>	<b>141 586</b>

## Note 16 – Détail des provisions et autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litiges salariaux - part à moins d'un an	6 593	4 740
Provisions pour litiges commerciaux - part à moins d'un an	589	913
Provisions pour restructurations - part à moins d'un an	1 284	1 807
Autres provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	5 670	2 454
Produits constatés d'avance	715	481
<b>Total des provisions et autres passifs courants</b>	<b>14 851</b>	<b>10 395</b>

Les provisions constituées au cours de l'exercice 2011 couvrent notamment des risques sociaux ainsi que des risques relatifs à un contrôle URSSAF concernant la majorité des filiales consolidées sur les exercices 2008 à 2010. Ces provisions ont été évaluées par le management avec les conseillers juridiques du groupe suite à l'analyse détaillée des dossiers en cours d'instruction et des notifications de redressement. L'estimation des risques peut, dans ce cadre, différer sensiblement des montants demandés ou notifiés.

A la fin de l'exercice 2009, le groupe avait engagé et provisionné des coûts de restructurations sur le Pôle Médias. Ces plans de restructuration se sont terminés sur 2011 et ont conduit à une reprise de provision à hauteur de 0,4 million d'euros.

## Variation des provisions

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution (provisions utilisées)	Diminution (provisions non utilisées)	Passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés	31/12/2011
Provisions pour litiges salariaux - part à mois d'un an	4 740	4 009	(1 546)	(514)	(96)	6 593
Provisions pour litiges commerciaux - part à mois d'un an	913	37	(46)	(235)	(80)	589
Provisions pour restructurations - part à moins d'un an	1 807	46	(227)	(342)	0	1 284
Autres provisions pour risques - part à mois d'un an	2 454	3 911	(496)	(53)	(146)	5 670
<b>Total des provisions</b>	<b>9 914</b>	<b>8 003</b>	<b>(2 315)</b>	<b>(1 144)</b>	<b>(322)</b>	<b>14 136</b>

## Note 17 – Informations sectorielles

Les informations figurant dans cette note sont conformes à la définition des secteurs retenue dans les comptes établis selon les principes comptables de la norme IFRS 8. Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du groupe.

A compter de 2011, compte tenu du nouveau périmètre des activités du groupe et du désengagement opéré vis-à-vis de l'international, le groupe communique sur cinq secteurs d'activités.

Sont présentés dans la colonne « Activités destinées à la vente » les éléments relatifs aux sociétés Adrexo Colis, Concept 2M Spol et Concept Multimédia Belgium.

L'information sectorielle 2010 a été retraitée pour présenter des éléments comparables.

Suite au désengagement du groupe de ses activités à l'international, nous ne présenterons plus d'information par zone géographique.

### Informations par secteurs

#### 31/12/2011

En milliers d'euros	Médias généralistes et Autres activités (*)	Médias Thématique Immobilier	Médias Thématique Automobile	Imprimerie	Distribution Imprimés Publicitaires	Total des activités poursuivies	Activités destinées à la vente	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	99 603	69 229	45 164	84 971	314 933	<b>613 900</b>	50 211	<b>664 111</b>
Résultat opérationnel courant	-20 777	7 475	16 745	-3 715	13 524	<b>13 252</b>	-16 164	<b>-2 912</b>
Résultat opérationnel	-22 151	4 873	15 149	-4 289	9 407	<b>2 989</b>	-55 687	<b>-52 698</b>
Résultat opérationnel en % du CA	-22.2%	7.0%	33.5%	-5.0%	3.0%	<b>0.5%</b>	-110.9%	<b>-7.9%</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	23 246	23 155	117 872	20 110	56 880	<b>241 263</b>	2 688	<b>243 951</b>
Investissements corporels et incorporels	5 079	2 334	629	4 943	4 863	<b>17 848</b>	1 566	<b>19 414</b>
Effectifs permanents	624	387	190	468	1 091	<b>2 760</b>	303	<b>3 063</b>
Distributeurs					23 647	<b>23 647</b>		<b>23 647</b>
Chiffre d'affaires net hors groupe	82 791	65 995	45 161	40 772	307 852	<b>542 571</b>	50 211	<b>592 782</b>

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

(\*) Dont Activités en création AcommeAssure.com

#### 31/12/20110 - proforma

En milliers d'euros	Médias généralistes et Autres activités	Médias Thématique Immobilier	Médias Thématique Automobile	Imprimerie	Distribution Imprimés Publicitaires	Total des activités poursuivies	Activités destinées à la vente	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	124 331	57 453	20 403	84 593	291 494	<b>578 274</b>	47 798	<b>626 072</b>
Résultat opérationnel courant	-16 196	25	5 763	3 909	16 320	<b>9 821</b>	-10 250	<b>-429</b>
Résultat opérationnel	143 014	-5 805	5 764	-32 125	14 594	<b>125 442</b>	-10 579	<b>114 863</b>
Résultat opérationnel en % du CA	115.0%	-10.1%	28.3%	-38.0%	5.0%	<b>21.7%</b>	-22.1%	<b>18.3%</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 717	20 761	118 241	18 989	52 109	<b>241 817</b>	16 623	<b>258 440</b>
Investissements corporels et incorporels	5 679	1 358	827	2 736	461	<b>11 061</b>	1 286	<b>12 347</b>
Effectifs	705	391	182	478	984	<b>2 740</b>	326	<b>3 066</b>
Distributeurs					22 467	<b>22 467</b>		<b>22 467</b>
Chiffre d'affaires net hors groupe	100 270	56 466	20 403	37 298	280 026	<b>494 463</b>	47 798	<b>542 261</b>

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

Le chiffre d'affaires inter-secteurs s'élève à 71 329 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## Note 18 – Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnelles

### Détail 2011

En milliers d'euros	Total
Coûts nets de restructuration	(2 675)
Cessions et mises au rebut d'actifs	(931)
Dépréciation créances	(290)
Provisions pour risques et charges	(6 367)
<b>Total charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels 2011</b>	<b>(10 263)</b>

- Les charges nettes de restructuration sont principalement liées à la réorganisation du Pôle Médias et aux plans de restructuration initiés au cours des années antérieures.
- Les provisions pour risques et charges sont relatives à des risques sociaux, juridiques et commerciaux

### Détail 2010 – Retraité

En milliers d'euros	Total
Coûts nets de restructuration	(2 255)
Produits liés aux variations de périmètre	191 252
Dépréciations d'actifs corporels et incorporels	(28 945)
Cessions et mises au rebut d'actifs	(2 361)
Dépréciation de goodwill	(42 069)
<b>Total charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels 2010</b>	<b>115 622</b>

Le produit net relatif aux variations de périmètre était généré par :

- la plus-value de cession de 50% des titres de participation détenus dans le capital de la société Editions Aixois Multimedia editrice du site leboncoin.fr à hauteur de 195,5 millions d'euros,
- les moins-values de cession des sociétés Cubic Média, S3G Com et Inter Hebdo pour un montant de 4,2 millions d'euros.

Les dépréciations d'actifs corporels et incorporels étaient principalement liées à la sous-activité des imprimeries pour un montant de 31,3 millions d'euros,

Les dépréciations de goodwill pour 42,1 millions d'euros concernaient 35,9 millions d'euros pour l'activité de Presse Gratuite d'Annonces et 6,2 millions d'euros pour l'activité Imprimerie.

## Note 19 – Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010 Proforma
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	(24)	42
<b>Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>(24)</b>	<b>42</b>
Charges d'intérêts	(621)	(4 606)
Gains et pertes de change	29	123
Autres	610	(871)
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>18</b>	<b>(5 354)</b>
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>(6)</b>	<b>(5 312)</b>

Les charges d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts payés dans le cadre des financements en crédit-bail et par emprunts.

La diminution des charges d'intérêts s'explique par le désendettement du groupe opéré fin 2010.

La ligne « Autres » enregistre un produit à hauteur de 610 milliers d'euros principalement lié aux revenus de placements court terme.

## Note 20 – Charge d'impôt

Les impôts différés ont été calculés au taux de 34,43 %.

Ventilation de l'impôt		
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Impôt exigible	96	(5 504)
- Impôt différé	(387)	15 258
<b>Total Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(291)</b>	<b>9 755</b>
<i>Dont Impôt sur les activités poursuivies</i>	<i>(2 201)</i>	
<i>Dont Impôt sur les activités abandonnées</i>	<i>1 910</i>	

La différence avec le taux normal d'imposition en France de 34,43 % s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt		
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat net des activités arrêté</b>	<b>(53 531)</b>	<b>119 674</b>
Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	152	708
Plus-values non taxables		197 788
Moins-values non déductibles		(6 536)
Impôts sociétés	(2 201)	9 755
<b>Résultat taxable au taux courant</b>	<b>(51 482)</b>	<b>(82 041)</b>
<b>Taux d'impôt réel</b>	<b>-4.28%</b>	<b>11.89%</b>
<b>Taux d'impôt applicable</b>	<b>34.43%</b>	<b>34.43%</b>
<b>Impôt théorique au taux d'impôt applicable</b>	<b>17 725</b>	<b>28 247</b>
Déficits non activés	(3 197)	(10 526)
Retraitements permanents	(10 010)	(8 873)
Dépréciations Goodwill	(4 992)	
Crédits d'impôt	101	255
Imputation crédits d'impôt antérieurs	44	
Paiements fondés sur des actions		(119)
Activation de déficits antérieurs		1 403
Variation d'imposition sur sociétés étrangères	(244)	(450)
Economie d'impôt sur provision pour dépréciation - société étrangère	390	
Ecart de taux d'imposition sur sociétés françaises		(26)
Ecart de taux d'impôt différé	(108)	(156)
<b>Charge d'impôt société comptabilisée</b>	<b>(291)</b>	<b>9 755</b>

## Note 21 – Paiements fondés sur des actions (plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions)

Au 31 décembre 2011, seuls sont en cours des plans d'acquisition d'actions au bénéfice de certains dirigeants sociaux et membres du personnel du groupe.

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice	Nombre d'options à l'origine du plan	Options valides et non encore exercées au 31/12/2010	Options annulées en 2011	Options valides et non encore exercées au 31/12/2011	Période d'exercice	En milliers d'euros		
							Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2010	Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2011	Variation de l'exercice
22/05/2003 achat	65,51 €	27 520	5 750	(5 750)	0	du 22/05/2007 au 22/05/2011	402	402	0
19/05/2004 achat	111,72 €	28 200	15 250	(2 250)	13 000	du 19/05/2008 au 19/05/2012	570	570	0
19/05/2005 achat	147,02 €	52 800	21 550	(3 500)	18 050	du 19/05/2009 au 19/05/2013	942	942	0
18/05/2006 achat	122,91 €	117 670	31 130	(4 700)	26 430	du 18/05/2010 au 18/05/2014	1 059	1 059	0
15/05/2007 achat	105,26 €	45 375	29 425	(4 900)	24 525	du 15/05/2011 au 15/05/2015	608	608	0
<b>TOTAL</b>			<b>103 105</b>	<b>(21 100)</b>	<b>82 005</b>		<b>3 581</b>	<b>3 581</b>	<b>0</b>

## Note 22 – Composition du capital social et opérations sur titres auto-détenus

### Composition du capital social

Le capital social de la société Spir Communication SA se compose de 6 245 411 actions au nominal de 4 euros.

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital est la suivante :

En milliers d'euros	Nbre d'actions détenues 31/12/2011	% du capital 31/12/2011	% des droits de vote nets 31/12/2011	Nbre d'actions détenues 31/12/2010	% du capital 31/12/2010	% des droits de vote nets 31/12/2010
Prépart SCS	3 485 692	55.81%	61.63%	3 485 692	55.81%	67.80%
Sofiouest SA	662 348	10.61%	15.57%	662 348	10.61%	13.06%
Actions propres	158 158	2.53%		157 715	2.53%	
Public	1 939 213	31.05%	22.80%	1 939 656	31.06%	19.14%
<b>Total</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>6 245 411</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver et de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe.

## Opérations sur titres auto-détenus

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actions auto-détenues au début de l'exercice</b>	<b>16 128</b>	<b>16 193</b>
Variation des actions affectées à la régulation de cours	0	(65)
<b>Variation totale de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>(65)</b>
<b>Actions auto-détenues à la fin de l'exercice</b>	<b>16 128</b>	<b>16 128</b>

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actions auto-détenues au début de l'exercice</b>	<b>157 715</b>	<b>162 779</b>
Variation des actions affectées à la régulation de cours	443	(5 064)
<b>Variation totale de l'exercice</b>	<b>443</b>	<b>(5 064)</b>
<b>Actions auto-détenues à la fin de l'exercice</b>	<b>158 158</b>	<b>157 715</b>
<b>Nombre d'actions composant le capital social</b>	<b>6 245 411</b>	<b>6 245 411</b>
<b>Nombre d'actions hors titres auto-détenus</b>	<b>6 087 253</b>	<b>6 087 696</b>

## Note 23 – Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Spir Communication SA et des filiales énumérées dans le tableau du paragraphe 2.2. **Liste des sociétés consolidées au 31.12.2011**

Le groupe Spir est lui-même consolidé dans le groupe SIPA Ouest France

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées sur l'exercice.

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Dettes	Intérêts versés	Dettes	Intérêts versés
<b>Emprunts auprès des parties liées</b>				
SCS Prépart - Entité ayant une influence significative sur le Groupe	0	0	0	942
Sofiouest SA - Entité ayant une influence significative sur le Groupe	0	0	0	356
<b>Prêts aux parties liées</b>	<b>Créances</b>	<b>Intérêts reçus</b>	<b>Créances</b>	<b>Intérêts reçus</b>
Editions Aixois Multimedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	0	6
Carboatmedia Holding SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	0	20
<b>Acquisitions et cessions d'actifs aux parties liées</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>
Pas de mouvement				
<b>Dividendes versés aux parties liées</b>		<b>Dividendes</b>		<b>Dividendes</b>
Pas de mouvement				
<b>Compte courants de trésorerie avec les parties liées</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts versés</b>
Editions Aixois Multimedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	0	203
<b>Achats / Ventes aux parties liées</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>
Groupe Publihebdos - Autre partie liée en 2010	0	0	0	506
Editions Aixois Multimedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	2 819	758
Carboatmedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	0	438
20 minutes France SAS - Entreprise associée	0	6 529	0	3 196
<b>Dettes / Créances d'exploitation envers les parties liées</b>	<b>Dettes</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>	<b>Créances</b>
Groupe Publihebdos - Autre partie liée en 2010	0	0	52	260
Editions Aixois Multimedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	297	34
Carboatmedia SAS - Coentreprise à 50% en 2010	0	0	0	87
20 minutes France SAS - Entreprise associée	0	704	0	717

## Rémunération des dirigeants du groupe

Les rémunérations totales et avantages de toute nature alloués, au titre de l'exercice, aux membres du Comité Exécutif assurant la direction du groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme	1518	1523
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnité de fin de contrat	942	0
Paievements fondés sur des actions	0	0
<b>Total (*)</b>	<b>2 460</b>	<b>1 523</b>

(\*) Les administrateurs non dirigeants ne perçoivent aucune rémunération de la part du groupe, hors les jetons de présence.

## Intérêts des dirigeants dans les plans d'intéressement en actions du personnel

Les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants ont les dates et les prix d'exercice suivants :

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice (1 action pour 1 option)	Options valides et non encore exercées au 31/12/2011	Options valides et non encore exercées au 31/12/2010	Période d'exercice
22/05/2003 achat	65,51 €	0	3 000	du 22/05/2007 au 22/05/2011
19/05/2004 achat	111,72 €	2 900	2 900	du 19/05/2008 au 19/05/2012
19/05/2005 achat	147,02 €	6 500	5 500	du 19/05/2009 au 19/05/2013
18/05/2006 achat	122,91 €	12 500	12 500	du 18/05/2010 au 18/05/2014
15/05/2007 achat	105,26 €	10 500	11 250	du 15/05/2011 au 15/05/2015
<b>Total</b>		<b>32 400</b>	<b>35 150</b>	

Aucune option n'a été octroyée aux administrateurs non indépendants et non dirigeants dans le cadre de ces plans.

## Note 24 – Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts, de dettes de location financement, et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe.

La politique du groupe est, et a été en 2011, 2010 et 2009, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie (le risque de change étant marginal). Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

## Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Selon la politique du groupe une partie prépondérante de sa dette doit être à taux fixe. Dans cet objectif, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps, avec comme sous-jacents les emprunts, sont éligibles à la comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2011, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 61% de la dette du groupe est à taux d'intérêt fixe.

Concernant les passifs à taux variables après couverture, l'impact d'une hausse homogène de 1% sur la courbe des taux résulterait en une hausse des frais financiers payés par le groupe de 259 milliers d'euros.

## Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8. Le groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit. Aucun client du groupe ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

La répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus est la suivante au 31/12/2011 :

En milliers d'euros	Encours non échus	Encours échus		Total
		0 à 150 jours	plus de 150 jours	
Créances clients et comptes rattachés (TTC)	58 682	42 986	12 721	114 389
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés (HT)	0	(3 322)	(11 207)	(14 529)
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>58 682</b>	<b>39 664</b>	<b>1 514</b>	<b>99 860</b>

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

## Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires, de contrats de mobilisation de créances, de contrats de location financement et d'achats à crédit. La politique du groupe est de ne pas avoir plus de 30% des emprunts qui arrivent à échéance dans les 12 mois. Au 31 décembre 2011, la dette du Groupe qui arrive à échéance à moins d'un an représente 28,1% de la dette totale.

## Justes valeurs des instruments financiers

Tous les instruments financiers du groupe ont des justes valeurs identiques à leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts et dettes financières.

En effet, au 31 décembre 2011, le groupe a six contrats de swap de taux d'intérêt en cours.

Ces contrats de swap sont détaillés dans la Note 12, leur juste valeur est défavorable au groupe pour un montant de 1 397 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placement détenu jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	14	122				X
Prêts, cautionnements et autres créances	6 879	6 588			X	
Clients et comptes rattachés	99 857	97 779			X	
Autres créances	14 280	12 660			X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 150	39 219	X			

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux
Autres titres de participation	14	122		X	
Prêts, cautionnements et autres créances	6 879	6 588		X	
Clients et comptes rattachés	99 857	97 779	X		
Autres créances	14 280	12 660	X		
Disponibilités	37 060	33 004		X	
SICAV et Fonds commun de placement	9 090	6 215		X	X
Crédit-bail retraité et emprunts	43 014	28 621		X	X
Autres emprunts et dettes financières	41	96		X	X
Concours bancaires	0	0		X	X

### Hiéarchie de juste valeur

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données («inputs»), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données («inputs») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables («inputs» non observables)

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Au 31 décembre 2011</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 090		
Passifs financiers dérivés		1 397	
<b>Au 31 décembre 2010</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 215		
Passifs financiers dérivés		1 184	

## Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture

- Au cours du premier trimestre 2012, le groupe Spir Communication a finalisé les cessions des activités Colis et Concept 2M Spol classées «en cours de cession» au 31 décembre 2011.  
La cession de l'activité Colis a généré une recapitalisation complémentaire de 3,7 millions d'euros préalable à la cession des titres pour un euro. Cette recapitalisation est à corréliser principalement aux pertes opérationnelles de cette activité réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de cession effective au 15 mars 2012.  
La cession des titres de Concept 2M Spol s'est réalisée pour un euro en date du 7 mars 2012. Les impacts de cette cession ont été entièrement intégrés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.
- Le processus de cession de Concept Multimédia Belgium, classé également « en cours de cession » au 31 décembre 2011, devrait se finaliser au cours du mois de mai 2012.
- En mars 2011, le groupe Spir a pris une participation à hauteur de 22 % dans le capital de la société Prixing, start-up proposant des services utilisant le téléphone mobile pour les consommateurs.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Spir Communication S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur les notes 2.3 «Comparabilité des comptes» et 5 «Activités en cours de cession» qui exposent les retraitements réalisés sur les comptes publiés au 31 décembre 2010 afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes.

## 2 - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et, en particulier, de la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Retraitement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Les notes 2.3 «Comparabilité des comptes» et 5 «Activités en cours de cession» exposent les modalités des retraitements réalisés sur les comptes publiés au 31 décembre 2010 afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes suite à la décision d'arrêter les activités Distribution de Colis et Thématique Immobilière à l'international.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et l'information donnée à ce titre dans la note 5 «Activités en cours de cession».

### Test de dépréciation des goodwill et autres immobilisations

Les notes 3.4.5 «Méthodes et règles comptables – Immobilisations incorporelles et corporelles» et l'«Analyse des goodwill» de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités selon lesquelles votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et à des tests de dépréciation des autres immobilisations lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société, à examiner les procédures d'approbation de ces hypothèses par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### Provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans les notes 10 «Provisions» et 16 «Détail des provisions et autres passifs courants» de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations concourant à ces provisions, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes :

Rennes, le 20 avril 2012

Vincent Broyé, Associé  
KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 20 avril 2012

Anis Nassif, Associé  
ERNST & YOUNG ET AUTRES

# COMPTES SOCIAUX

## Comptes sociaux de Spir Communication SA

### Bilan

<b>ACTIF</b>		31/12/2011			31/12/2010
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
En milliers d'euros					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Fonds de commerce	63	0	63	59
	Autres immobilisations incorporelles	7 495	1 741	5 754	294
Note 1	<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 557</b>	<b>1 741</b>	<b>5 816</b>	<b>353</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains	199		199	282
	Constructions et agencements	1 919	1 798	121	840
	Installations techniques	88	46	42	2
	Autres immobilisations corporelles	5 964	4 493	1 471	833
Note 1	<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>8 170</b>	<b>6 337</b>	<b>1 833</b>	<b>1 957</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
	Participations	256 557	116 863	139 694	137 900
	Autres immobilisations financières	38	10	28	50
Note 1	<b>Total immobilisations financières</b>	<b>256 595</b>	<b>116 873</b>	<b>139 722</b>	<b>137 950</b>
	<b>Total actif immobilisé</b>	<b>272 322</b>	<b>124 951</b>	<b>147 372</b>	<b>140 260</b>
<b>Actif circulant</b>					
	Clients	7 102	0	7 102	4 220
	Autres créances d'exploitation	146 424	93 460	52 964	64 093
	Valeurs mobilières de placements	24 859	12 620	12 239	3 517
	Disponibilités	25 414	0	25 414	26 552
Note 2	<b>Total actif circulant</b>	<b>203 798</b>	<b>106 080</b>	<b>97 718</b>	<b>98 382</b>
Note 2	Comptes de régularisation	744	0	744	182
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	220		220	0
	<b>Total de l'actif</b>	<b>477 085</b>	<b>231 031</b>	<b>246 054</b>	<b>238 824</b>

## Bilan

<b>PASSIF</b>		31/12/2011	31/12/2010
En milliers d'euros			
<b>Capitaux propres</b>			
	Capital	24 982	24 982
	Réserves	167 970	87 321
	Résultat	-45 339	80 649
	Provisions réglementées	1 434	1 111
Note 3	<b>Total capitaux propres</b>	<b>149 047</b>	<b>194 063</b>
Note 4	Provisions pour risques et charges	23 435	10
<b>Dettes financières</b>			
	Dettes Actionnaires	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	24 780	4 036
Note 5	<b>Total dettes financières</b>	<b>24 780</b>	<b>4 036</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>			
	Dettes fournisseurs	5 912	2 271
	Autres dettes d'exploitation	42 880	38 444
	Concours bancaires	0	0
Note 5	<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>48 792</b>	<b>40 715</b>
	<b>Total du passif</b>	<b>246 054</b>	<b>238 824</b>

# Compte de résultat

	En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Note 8	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 972</b>	<b>4 810</b>
Note 9	Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges	2 095	1 065
	Autres produits	47	45
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>18 113</b>	<b>5 920</b>
	Achats et autres approvisionnements	49	0
	Autres achats et charges externes	(11 300)	(3 647)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(348)	(248)
	<b>Charges de personnel</b>		
	Salaires	(3 349)	(840)
	Charges sociales	(1 720)	(363)
	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 970)	(614)
	Dotations aux provisions pour risques et charges	(276)	(10)
	Autres charges	(110)	(631)
	<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(20 023)</b>	<b>(6 353)</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 910)</b>	<b>(433)</b>
	Reprises sur provisions et transfert de charges	194	1 160
	Produits de participation	6 479	839
	Autres produits financiers	5 260	3 772
	<b>Total produits financiers</b>	<b>11 932</b>	<b>5 771</b>
	Dotations financières aux amortissements et provisions	(51 842)	(119 053)
	Autres charges financières	(2 187)	(4 574)
	<b>Total charges financières</b>	<b>(54 029)</b>	<b>(123 627)</b>
Note 10	<b>Résultat financier</b>	<b>(42 097)</b>	<b>(117 856)</b>
	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(44 007)</b>	<b>(118 289)</b>
	Produits sur opérations de gestion	16	0
	Produits sur opérations en capital	2 083	210 918
	Reprises sur provisions et transfert de charges	0	32 102
	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>2 099</b>	<b>243 020</b>
	Charges sur opérations de gestion	(3)	(17)
	Charges sur opérations en capital	(2 179)	(40 195)
	Dotations aux amortissements et provisions	(473)	(324)
	<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(2 656)</b>	<b>(40 536)</b>
Note 11	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(557)</b>	<b>202 484</b>
Note 12	Impôt sur les bénéfices	(775)	(3 546)
	<b>Résultat net</b>	<b>(45 339)</b>	<b>80 649</b>

# Annexe des comptes sociaux

## 1. Faits majeurs de l'exercice

Pour la société Spir Communication SA, l'exercice 2011 s'est notamment caractérisé par :

- La signature et le tirage en avril 2011 d'un crédit syndiqué à hauteur de 25 millions d'euros. Cet emprunt est à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années, il est remboursable par échéance semestrielle.
- La préparation de la cession de la filiale Adrexo Colis SAS, concrétisée sur le premier trimestre 2012.
- Le déplacement d'une partie des fonctions «support» du groupe Spir (principalement la Direction des Achats, la Direction Financière, la Direction Juridique et certains services informatiques) vers Spir S.A. suite à une réorganisation interne.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1) Immobilisations

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat d'exploitation sont calculés sur la durée d'utilisation estimée.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

### 2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC.

Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés d'après la durée d'utilisation prévue suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels inférieurs à 15 000 euros	linéaire	1 an
Logiciels supérieurs à 15 000 euros	linéaire	5 ans
Logiciels développés en interne	linéaire	3 ans

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis le premier janvier 2005

Il n'a pas été constaté de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

### 3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Cette application est sans incidence significative sur les comptes.

Les modes et durées sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	20 à 30 ans
Agencements techniques	linéaire	5 à 8 ans
Matériels techniques	linéaire	5 à 8 ans
Véhicules	linéaire	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	linéaire	3 à 8 ans

Les amortissements dégressifs correspondent au rythme de consommation des avantages économiques.

#### 4) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires compris, conformément à la méthode préférentielle du PCG et suivant l'avis 2007-C du CNC. Lorsque la valeur des cash-flows futurs de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour ce qui concerne 20 minutes France, il a été tenu compte, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres au 31/12/2011, d'une part du bénéfice de la période et d'autre part des économies futures d'impôts qui seront générées par l'utilisation des déficits reportables de la société.

#### 5) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque le cours à la clôture de l'exercice est inférieur à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31/12/2011 est constitué :

- de 151 444 actions Spir Communication pour un montant de 15 688 milliers d'euros, destinées à couvrir 5 plans d'attribution d'actions au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants du Groupe. La décote constatée entre le prix de revient et le prix d'exercice des options est provisionnée pour un montant de 12 620 milliers d'euros,
- de 6714 actions Spir Communication pour un montant de 139 milliers d'euros détenues dans le cadre d'un contrat de régulation de cours conclu avec une société de bourse.

#### 6) Frais d'émission d'emprunt

A la date d'émission de l'emprunt syndiqué de 25 millions d'euros, la société a choisi de répartir les frais d'émission d'emprunt d'un montant de 275 milliers d'euros sur la durée de ce dernier.

#### 7) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et d'application CRC 00-06.

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

#### 8) Engagement de retraite

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dans les comptes sociaux.

Le calcul a été effectué en tenant compte :

- d'un taux d'actualisation de 3.76 %
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation du personnel calculé par société sur un historique de 8 ans
- d'un taux de mortalité correspondant aux tables TD2004/2006, distinguant hommes / femmes
- l'âge moyen de la retraite retenue est de 62 ans
- les charges sociales sont prises en compte dans la provision

#### 9) Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF s'élève à 2 974.87 heures.

- employé : 466,26 heures acquises
- agent de maîtrise : 682,29 heures acquises
- cadre : 1826,32 heures acquises

### 3 - Complément d'informations

#### Note 1 – Informations sur l'actif immobilisé

#### Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

##### Valeur brute des immobilisations

En milliers d'euros	Montant brut au 31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut au 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concession, marques, fonds de commerce	44	5	0	0	49
Droit au bail	59	0	0	0	59
Logiciels	103	5 440	684	1 550	6 410
Immob. incorporelles en cours	246	3 121	776	(1 550)	1 041
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>452</b>	<b>8 565</b>	<b>1 459</b>	<b>0</b>	<b>7 558</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	282	0	83		199
Constructions et agencements	3 365	0	1 445	0	1 919
Installations techniques	33	55	0	0	88
Autres	4 239	1 751	27	0	5 964
Immob. corporelles en cours	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>7 919</b>	<b>1 807</b>	<b>1 555</b>	<b>0</b>	<b>8 171</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	254 763	1 794	0	0	256 557
Autres	60		21	0	39
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>254 823</b>	<b>1 794</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>256 596</b>
<b>Total général brut</b>	<b>263 194</b>	<b>12 166</b>	<b>3 035</b>	<b>0</b>	<b>272 324</b>

##### Amortissements et provisions sur immobilisations

En milliers d'euros	Amortissements au 31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert	Amortissements au 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels et autres	99	1 714	72	0	1 741
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>99</b>	<b>1 714</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>1 741</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions et agencements	2 525	93	820	0	1 798
Installations techniques	31	720	0	0	752
Matériel de transport	0	29	5	0	23
Autres	3 406	359	0	0	3 764
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>5 962</b>	<b>1 201</b>	<b>826</b>	<b>0</b>	<b>6 337</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	116 863			0	116 863
Autres	10	0	0	0	10
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>116 873</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>116 873</b>
<b>Total général amort. et provisions</b>	<b>122 934</b>	<b>2 915</b>	<b>897</b>	<b>0</b>	<b>124 951</b>

##### Actif immobilisé net

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette au 31/12/2011
<b>Total actif immobilisé net</b>	<b>140 260</b>	<b>9 251</b>	<b>2 138</b>	<b>0</b>	<b>147 373</b>

Sur le premier semestre 2011, des transferts d'immobilisations inter-filiales du groupe Spir ont été réalisés à la valeur nette comptable suite à des réorganisations internes.

Dans ce cadre, les transferts concernant Spir S.A. se sont élevés à 7,4 millions d'euros.

Les variations des participations brutes et de leur dépréciation appellent les commentaires suivants :

- acquisition pour 1,7 millions d'euros de 2,09 % complémentaires du capital de la société Concept Multimédia à un actionnaire minoritaire,

- création de la société Advertising Productions pour un capital social de 40 milliers d'euros,
- création des sociétés SPIR Médias 1 et SPIR Médias 2 pour un capital social de 5 milliers d'euros chacune,
- prise de participation dans la société AD Editions à hauteur de 4% du capital soit 4 milliers d'euros.

## Informations relatives aux biens financés en crédit-bail

La société a financé son siège social sis à Aix-en-Provence en crédit-bail sur une durée de 12 ans.

En milliers d'euros	Valeur initiale	Redevances versées au 31/12/2011	Redevances restant à verser
Terrain siège social	924		
Construction siège social	8 932		
<b>Biens financés en crédit bail</b>	<b>9 856</b>	<b>7 668</b>	<b>4 681</b>
<b>Echéancier</b>	dont à un an au plus		1 027
	dont de un à cinq ans		3 654
	dont à plus de cinq ans		0

Si ce bien avait été acquis en propre par la société et amorti en linéaire sur une durée de 30 ans, les dotations aux amortissements de l'année auraient été de 298 milliers d'euros et le montant cumulé des amortissements à la fin de l'exercice serait de 2 183 milliers d'euros.

## Note 2 – Autres informations sur les postes de l'actif

### Echéances des créances

En milliers d'euros	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	38	0	38
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	7 102	7 102	0
Autres créances	146 424	134 862	11 562
<b>Total</b>	<b>153 563</b>	<b>141 964</b>	<b>11 600</b>
dont entreprises liées	129 274	129 274	0

Les autres créances à plus d'un an correspondent à :

- une créance d'impôt résultat du report en arrière des déficits pour un montant de 8 762 milliers d'euros
- une créance suite à la cession des titres S3G Com pour un montant de 2 800 milliers d'euros

**Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
Actions propres (Plans de stock-options)	15 688	15 688
Actions propres (Régulation de cours)	139	139
Certificats de dépôts	9 000	0
<b>Total</b>	<b>24 827</b>	<b>15 827</b>
<b>Disponibilités</b>		
Comptes courants débiteurs	25 414	26 552
<b>Total</b>	<b>25 414</b>	<b>26 552</b>

**Comptes de régularisation**

Ils sont essentiellement composés de charges constatées d'avance pour un montant de 744 milliers d'euros.

**Note 3 – Capitaux propres****Composition du capital social**

	Nombre de titres	Nominal
Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 245 411	4 euros
Mouvements de l'exercice		
Actions composant le capital social à la clôture de l'exercice	6 245 411	4 euros

**Variation de la situation nette**

En milliers d'euros	Situation au 31/12/2010	Affectation résultat 2010	Autres mouvements	Situation au 31/12/2011
Capital	24 982			24 982
Prime d'émission	18 351			18 351
Prime de fusion	6 785			6 785
Réserves	62 185	80 649		142 834
Report à nouveau	0			0
Résultat	80 649	(80 649)	(45 339)	(45 339)
Provisions réglementées	1 111		324	1 435
<b>Capitaux propres</b>	<b>194 063</b>	<b>0</b>	<b>(45 015)</b>	<b>149 048</b>

## Note 4 – Etat des provisions

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2010	Apports des fusions	Augmentations	Diminutions (provisions utilisées)	Diminutions (provisions non utilisées)	Montant au 31/12/2011
Provisions pour litiges	10	0	0	0	0	10
Provisions pour retraites	0	0	273	0	0	273
Autres provisions	0	0	23 152	0	0	23 152
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>23 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 435</b>
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0	0	0
Provisions sur autres créances	64 928	0	28 532	0	0	93 460
Provisions sur actions propres	12 310	0	310	0	0	12 620
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>77 238</b>	<b>0</b>	<b>28 842</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>106 080</b>

Les autres provisions sont principalement constituées d'une provision pour charge financière de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres de la filiale Adrexo Colis pour un euro.

La société a déprécié son compte courant débiteur envers ses filiales Regicom et Adrexo Colis pour un montant respectif de 8 874 milliers d'euros et 19 656 milliers d'euros.

Les dotations des provisions se ventilent de la manière suivante :

- exploitation 276 milliers d'euros,
- financières 51 842 milliers d'euros,
- exceptionnelles 149 milliers d'euros.

## Note 5 – Etat des dettes

En milliers d'euros	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Dettes Actionnaires	0		
Emprunts et dettes financières diverses	24 780	7 280	17 500
Fournisseurs et comptes rattachés	5 912	5 912	0
Dettes fiscales et sociales	1 947	1 947	0
Compte courant passif	40 761	40 761	0
Autres dettes	171	171	0
<b>Total</b>	<b>73 571</b>	<b>56 071</b>	<b>17 500</b>
dont entreprises liées	40 626	40 626	0

## Note 6 – Informations concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
<b>Bilan</b>		
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	139 694	139 694
Autres immobilisations financières	28	
<b>Actif circulant</b>		
Clients et comptes rattachés	7 102	6 192
Autres créances	52 963	49 210
<b>Dettes</b>		
Dettes Actionnaires	0	
Emprunts et dettes financières divers	24 780	0
Fournisseurs et comptes rattachés	5 912	1 047
Autres dettes	42 880	32 383
<b>Produits et charges financiers</b>		
Dividendes reçus	6 479	6 479
Autres produits financiers	5 454	4 891
Charges financières	54 029	52 961

## Note 7 – Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Les engagements et garanties donnés sont :

- Cautions données pour garantir des prêts accordés à la SCI Les Oiseaux : 259 milliers d'euros,
- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition de 2 rotatives Blanchet Goss : 1 670 milliers d'euros.
- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition d'une rotatives GossMainstream : 9 056 milliers d'euros.
- Caution donnée le 20 octobre 2010 au nom des filiales, la société Régicom et la société Concept Multimedia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France. Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.
- Caution donnée au nom de la société Adrexo d'un emprunt bancaire de 9 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une période de 5 ans à des conditions prévoyant un taux d'intérêt variable EURIBOR 1 mois + 0,70 perçus mensuellement d'avance, amortissable en 5 annuités de capital de 1 800 000 euros auxquels s'ajoutent commissions et indemnité de résiliation anticipée. Cet emprunt a été souscrit pour le financement de l'acquisition de 2 128 actions du capital de la société Adrexo Sud-Ouest à la société S3G. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 juillet 2008.
- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société CarboatMedia Holding SAS, nantissement effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.

## Note 8 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 15 972 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Management fees	13 915	2 382
Autres	2 057	2 428
<b>Total</b>	<b>15 972</b>	<b>4 810</b>

Le chiffre d'affaires est constitué uniquement de prestation de management ou d'assistance facturée aux filiales. L'augmentation de ce chiffre d'affaires s'explique par la centralisation sur Spir SA. de certaines fonctions «support» sur l'exercice 2011.

## Note 9 – Transferts de charges

Les transferts de charges pour un montant de 2 095 milliers d'euros correspondent principalement à des refacturations internes pour 1 657 milliers d'euros et à des transferts de charges de personnel pour 436 milliers d'euros.

## Note 10 – Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits financiers</b>		
Produits de participation	6 479	839
Revenus des prêts	4 891	3 701
Reprises sur provisions et transfert de charges	194	1 160
Prod.nets sur cessions valeurs mobilières de placement	64	71
Intérêts sur placement	305	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>11 933</b>	<b>5 771</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	(51 842)	(119 053)
Autres intérêts et charges assimilés	(2 187)	(4 574)
<b>Total charges financières</b>	<b>(54 029)</b>	<b>(123 627)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(42 097)</b>	<b>(117 856)</b>

Le résultat financier est principalement constitué :

- de la distribution des dividendes des filiales de Spir S.A. pour un montant de 6 479 milliers d'euros,
- des intérêts versés par les filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 4 891 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Regicom pour un montant de 8 874 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Adrexo Colis pour un montant de 19 656 milliers d'euros,
- des intérêts versés aux filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 1 119 milliers d'euros,
- d'une dotation pour provision pour charge à caractère financier de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres de la filiale Adrexo Colis pour un euro,
- d'une dotation pour provision sur actions propres à hauteur de 310 milliers d'euros.

## Note 11 – Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Produits sur opérations de gestion	16	0
Produits sur opérations en capital	2 083	210 918
Reprises sur provisions et transfert de charges		32 102
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>2 099</b>	<b>243 020</b>
Charges sur opérations de gestion	(3)	(17)
Charges sur opérations en capital	(2 179)	(40 195)
Dotations aux amortissements et provisions	(473)	(324)
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(2 655)</b>	<b>(40 536)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(556)</b>	<b>202 484</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- du produit net de cession de biens immobiliers pour 1,2 million d'euros,
- de mises au rebut d'actifs incorporels à hauteur de 1,4 million d'euros.

Sur l'exercice précédent, le résultat exceptionnel incluait notamment une plus-value de cession des titres de la société Editions Aixoises Multimédia, editrice du dite Leboncoin.fr pour 195,5 millions d'euros.

## Note 12 – Fiscalité

La société Spir Communication a opté pour le régime fiscal de groupe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Elle s'est en conséquence constituée seule redevable de l'impôt sur le résultat d'ensemble du groupe ainsi formé conformément à l'article 223A du Code Général des Impôts.

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Charge ou produit d'impôt	Résultat net après impôt
<b>Répartition</b>			
Résultat courant	(44 007)	(956)	(44 963)
Résultat exceptionnel	(557)	181	(376)
<b>Total</b>	<b>(44 564)</b>	<b>(775)</b>	<b>(45 339)</b>

## Note 13 – Rémunération

Les rémunérations allouées aux organes de direction se sont élevées en 2011 à 470 milliers d'euros.

Le détail de la rémunération des mandataires sociaux est précisé dans le rapport de gestion.

## Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture

La cession de l'activité Colis a généré une recapitalisation complémentaire de 3,7 millions d'euros préalable à la cession des titres pour un euro. Cette recapitalisation est à corrélérer principalement aux pertes opérationnelles de cette activité réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de cession effective au 15 mars 2012.

En mars 2011, le groupe Spir Communication a pris une participation à hauteur de 22 % dans le capital de la société Prixing, start-up proposant des services utilisant le téléphone mobile pour les consommateurs.

## Note 15 – Identité de la société mère

La société Spir Communication établit des comptes consolidés publiés concomitamment aux comptes sociaux. Ces comptes consolidés sont eux-mêmes intégrés globalement dans les comptes consolidés établis par Sofiouest.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	2011		2010	2009	2008	2007
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
- Capital social	24 981 644		24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
- Nombre d'actions ordinaires existantes	6 245 411		6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
- Nombre d'actions à dividende prioritaire						
- Nombre maximal d'actions futures à créer						
- Par conversion d'obligations						
- Par exercice de droits de souscription						
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>						
- Chiffres d'affaires hors taxes	15 971 726		4 810 358	6 363 576	105 252 443	124 987 690
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 996 966		170 772 067	11 547 420	50 895 878	25 944 397
- Impôts sur les bénéfices	774 897		3 546 330	(1 244 326)	2 920 093	4 107 690
- Dotations aux amortissements et provisions	55 560 971		86 577 080	86 119 140	9 991 102	5 549 485
- Participation des salariés due au titre de l'exercice						
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(45 338 902)		80 648 657	(73 327 394)	37 984 683	16 287 222
- Résultat distribué	0	(1)	0	0	0	31 227 055
<b>Résultat par action</b>						
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.64		26.78	2.05	7.68	3.50
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7.26)		12.91	(11.74)	6.08	2.61
- Dividende attribué à chaque action	0.00	(1)	0.00	0.00	0.00	5.00
<b>Personnel</b>						
- Effectif moyen des salariés de l'exercice	48		1	2	2	3
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 349 139		840 174	1 715 876	1 276 608	1 779 854
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 720 251		362 627	737 201	686 351	762 099

(1) dividende net proposé à l'assemblée générale

## Liste des filiales et participations

En euros	Capital social	% du capital détenu	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat net dernier exercice
	Capitaux propres hors capital	Valeurs d'inventaire titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis	Résultat courant dernier exercice	Dividendes encaissés durant l'exercice
Régicom SAS Aix-en-Provence	500 000 (80 185 092)	100.00% 0	2 100 000 73 802 530	87 030 615 (20 599 202)	(15 971 337) 0
Adrexo SAS Aix-en-Provence	836 000 38 481 602	100.00% 4 053 596	3 600 000 0	314 932 916 6 318 568	(3 014 978) 0
Imprimeries IPS SAS Châteaurenard	9 035 568 (2 984 807)	100.00% 0	10 726 409 2 465 999	84 970 873 (4 074 055)	(2 430 056) 0
Concept Multimédia SAS Aix-en-Provence	1 074 000 (9 570 138)	100.00% 15 169 478	900 000 18 901 101	67 136 781 2 228 453	(4 510 359) 0
Les Oiseaux SCI Châteaurenard	100 126 006	90.00% 872 861	259 286 56 126	349 622 79 130	52 753 205 183
CIP SAS Aix-en-Provence	560 000 (3 697 273)	33.94% 0	0 2 865 141	639 115 (723 873)	(576 697) 0
Carboatmédia Holding SAS La Garenne Colombes	46 473 180 88 604 385	100.00% 111 894 382	0 0	0 7 240 265	7 177 736 6 273 879
Média Courtage SAS Brest	200 000 (1 577 956)	60.00% 120 000	0 1 400 000	101 219 (1 977 688)	(1 981 571) 0
20 minutes France SAS Paris	5 694 848 4 690 142	25.00% 7 529 319	0 0	60 447 510 2 261 980	1 718 694 0
SPIR médias 1 SAS Aix-en-Provence	5 000 0	100.00% 5 000	0 0	0 0	0 0
SPIR médias 2 SAS Aix-en-Provence	5 000 0	100.00% 5 000	0 0	0 0	0 0
Advertising Production SAS Aix-en-Provence	40 000 (1 701 997)	100.00% 40 000	0 4 092 064	550 863 (1 701 997)	(1 701 997) 0
AD Editions SAS Aix-en-Provence	100 000 (3 902)	4.00% 4 000	0 0	2 326 720 (3 902)	(3 902) 0

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Spir Communication, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation relatives aux participations.  
Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.
- La note « Etats des provisions » de l'annexe des comptes annuels précise notamment les modalités de constitution d'une provision pour charge financière de 23 millions d'euros couvrant la recapitalisation préalable à la cession des titres de la filiale Adrexo Colis pour un euro.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se sont fondées les estimations concourant à la détermination de cette provision, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes :

Rennes, le 20 avril 2012

Vincent Broyé, Associé  
KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 20 avril 2012

Anis Nassif, Associé  
ERNST & YOUNG ET AUTRES

# AUTRES RAPPORTS ET DOCUMENTS JURIDIQUES

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

## Convention de prestation de services administratifs avec les sociétés Adrexo, Regicom, Concept Multimedia et Imprimeries IPS

### ▪ **Personne concernée :**

Louis Echelard

### ▪ **Nature et objet :**

Par convention en date du 1er janvier 2011, la société Spir Communication S.A a souhaité assurer elle-même certaines prestations pour son compte et pour le compte de certaines de ses filiales. Par la présente convention, les Bénéficiaires confient à la société Spir Communication S.A, une mission de gestion, services et assistance, aux termes de laquelle Spir Communication S.A réalisera, à la demande des Bénéficiaires des prestations de conseil, d'organisation, de gestion, d'assistance et de méthodologie, dans les domaines juridique, financier, secrétariat de direction, communication, environnement de la Direction générale, achats, services généraux, informatique infrastructure et production, systèmes et réseaux.

### ▪ **Modalités :**

Au titre de cette convention Spir Communication S.A a perçu

- 6 855 174 euros de la société Adrexo,
- 2 431 064,00 euros de la société Regicom,
- 854 158,00 euros de la société Concept Multimédia
- 1 774 310,00 de la société Imprimeries IPS.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2011.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

#### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention avec la société Car&boat media SAS**

### ▪ **Nature et objet :**

Spir facture des prestations de conseil dans le domaine de l'Internet à cette entité.

### ▪ **Modalités :**

Par avenant du 31 mars 2011, le montant a été porté à la somme de 2 000 000 euros.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2007.

#### **Contrat de prestation avec Camille Thiery**

### ▪ **Nature et objet :**

Contrat de prestation au titre de ses missions confiées par votre société dans le cadre de son mandat d'administrateur représentant votre société au conseil d'administration de sa filiale Concept Multimédia Switzerland.

▪ **Modalités :**

Monsieur Camille Thiery a facturé la somme de 1 500,00 euros.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 7 décembre 2006.

**b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de cautionnement avec Regicom et Concept Multimédia**

▪ **Nature et objet :**

Spir s'est porté caution le 20 octobre 2010 de ses filiales, la société Régicom et la société Concept Multimédia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France.

▪ **Modalités :**

Cette caution est accordée dans la limite d'une somme maximum de 3 000 000 euros et est délivrée sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.

**Convention de garantie au profit de Sofiouest**

▪ **Nature et objet :**

Spir s'est portée garante, à hauteur de 25 %, de l'acte de caution solidaire souscrit par la société Sofiouest au profit de la société GPA VIE représentée par Generali Immobilier Gestion pour le paiement des loyers dus par la société 20 minutes France SAS pour les locaux qu'elle occupe 50-52 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

▪ **Modalités :**

Ce cautionnement consenti par Sofiouest est égal à un montant de 3 173 000 euros.

Le montant de la garantie donnée par Spir à Sofiouest est donc égal à 793 250 euros.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2006.

**Conventions avec la société Imprimerie IPS SAS**

▪ **Nature et objet :**

Garantie de paiement des loyers de crédit-bail dus par la société Imprimeries IPS à la société CIC.

▪ **Modalités :**

L'engagement pour 2011 s'élève à 9 056 532,32 euros.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 2007.

**Convention avec Adrexo SAS**

▪ **Nature et objet :**

Votre société s'est portée caution de sa filiale, la société Adrexo S.A.S. d'un emprunt bancaire de 9 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une période de 5 ans. Cet emprunt a été souscrit pour le financement de l'acquisition de 2.128 actions du capital de la société Adrexo Sud-Ouest à la société S3G.

▪ **Modalités :**

Les conditions prévoient un taux d'intérêt variable EURIBOR 1 mois + 0,70 perçu mensuellement d'avance, amortissable en 5 annuités de capital de 1 800 000 euros auxquels s'ajoutent commissions et indemnité de résiliation anticipée. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2008.

Les commissaires aux comptes :

Rennes, le 20 avril 2012

Vincent Broyé, Associé  
KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 20 avril 2012

Anis Nassif, Associé  
ERNST & YOUNG ET AUTRES

# Rapport sur la gouvernance, la parité hommes/femmes et les procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte dans ce rapport de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport doit en outre (i) mentionner les éventuelles limitations que le conseil d'administration aurait apporté aux pouvoirs du directeur général ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou doit renvoyer aux dispositions qui prévoient ces modalités, (ii) présenter les principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et (iii) mentionner la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

## **A ) LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA PARITÉ HOMMES / FEMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

### **I. Taille du Conseil d'administration :**

a) Le conseil d'administration au 31 décembre 2011 est composé d'un président directeur général, Monsieur Louis Echelard, seul membre du conseil d'administration investi de fonctions de direction et de onze administrateurs, à savoir :

- Monsieur Gérard Bécue, administrateur,
- Monsieur Georges Coudray, administrateur,
- Madame Arielle Dinard, administrateur,
- Monsieur Louis Echelard, administrateur,
- Monsieur François-Régis Hutin, administrateur,
- Monsieur François-Xavier Hutin, administrateur,
- Monsieur Patrice Hutin, administrateur,
- Monsieur Paul Museux, administrateur,
- Monsieur Philippe Toulemonde, administrateur,
- Monsieur Henri Tracou, administrateur,
- Sofiouest SA, administrateur, représentée par Gilles Moutel.

Il est précisé que l'assemblée générale qui s'est réunie le 19 mai 2011 a décidé de ratifier la nomination de Madame Arielle Dinard en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration en date du 22 février 2011, en remplacement de Monsieur Francis Cartoux, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il est précisé également que Monsieur Camille Thiery a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2011, ce qui a été acté dans le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2011.

Le nombre de représentants de l'actionnaire majoritaire au sein du conseil d'administration est de 8 sur 11 soit 72,73 % des membres :

- Monsieur Georges Coudray,
- Monsieur Louis Echelard,
- Monsieur François-Régis Hutin,
- Monsieur François-Xavier Hutin,
- Monsieur Patrice Hutin,
- Monsieur Paul Museux,
- Monsieur Philippe Toulemonde,
- Sofiouest SA, représentée par Gilles Moutel.

Le conseil comprend trois administrateurs indépendants, c'est-à-dire des personnes qui n'occupent aucun poste de direction générale dans le groupe ou chez l'actionnaire majoritaire, mais qui néanmoins ont une connaissance soit du secteur soit de la gestion de groupes de sociétés :

- Monsieur Gérard Bécue
- Madame Arielle Dinard
- Monsieur Henri Tracou

b) Choix des administrateurs :

Les administrateurs sont choisis pour leur appartenance au monde de la presse et à la vie des affaires et pour leur compétence dans les métiers du groupe.

c) Equilibre hommes / femmes :

Le conseil d'administration est aujourd'hui composé d'une femme (nommée en février 2011) et de dix hommes et cherchera dans le futur une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes en son sein, étant rappelé qu'en application des dispositions de l'article 5, II-al. 1 de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, la représentation de chaque sexe ne pourra pas être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et à 40 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

d) Mode de rémunération :

Le Président Directeur Général, est rémunéré sur la base d'une rémunération fixe, en fonction de critères décidés par le comité des nominations et des rémunérations dans les conditions exposées au point 3. du e) ci-après.

Les autres administrateurs de la société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

Par ailleurs, pour l'exercice 2011, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011 a alloué aux membres du conseil d'administration une somme globale de 160 000 euros au titre de jetons de présence que le conseil d'administration a répartie entre ses membres lors de sa réunion du 2 avril 2012 au regard de leur participation aux réunions du conseil d'administration. En raison de la nomination au cours de l'exercice 2011 d'un administrateur au comité d'investissement et d'acquisition et de sa participation audit comité, la somme globale versée pour l'exercice 2011 a été de 165 000 euros.

e) Règles et limites apportées aux pouvoirs des dirigeants :

Il n'y a aucune limite statutaire concernant les pouvoirs des dirigeants.

Néanmoins en vertu des normes internes, toute décision stratégique, de même que tout investissement significatif (exemple : cession ou création de filiale, opérations de croissance externe, restructuration...) sont pris après concertation et accord du comité d'investissement ou du conseil d'administration.

**II. Actions et diligences des membres du Conseil d'administration :**

a) Nombre de conseils tenus dans l'année : 7, aux dates et heures suivantes :

- 22 février 2011 à 9h00
- 30 mars 2011 à 9h30
- 19 mai 2011 à 10h30
- 25 juillet 2011 à 14h30
- 19 octobre 2011 à 16h00
- 16 novembre 2011 à 9h30
- 15 décembre 2011 à 9h00

b) Etaient présents à ces conseils :

b1) Taux de présence par réunion du conseil :

- |                           |                                   |
|---------------------------|-----------------------------------|
| - 22 février 2011 à 9h00  | 91,67% (11 présents et 1 absent)  |
| - 30 mars 2011 à 9h30     | 83,33% (10 présents et 2 absents) |
| - 19 mai 2011 à 10h30     | 91,67% (11 présents et 1 absent)  |
| - 25 juillet 2011 à 14h30 | 83,33% (10 présents et 2 absents) |
| - 19 octobre 2011 à 16h00 | 91,67% (11 présents et 1 absent)  |
| - 16 novembre 2011 à 9h30 | 91,67% (11 présents et 1 absent)  |
| - 15 décembre 2011 à 9h00 | 75,00% (9 présents et 3 absents)  |

b2) Taux de présence par administrateur :

Gérard Bécue	100% (soit 7 présences)
Georges Coudray	85,71% (soit 6 présences et 1 absence)
Arielle Dinard	57,14% (soit 4 présences et 3 absences)
Louis Echelard	100% (soit 7 présences)
François-Régis Hutin	100% (soit 7 présences)
François-Xavier Hutin	71,43% (soit 5 présences et 2 absences)
Patrice Hutin	100% (soit 7 présences)
Paul Museux	57,14% (soit 4 présences et 3 absences)
Camille Thiéry	100% (soit 7 présences)
Philippe Toulemonde	85,71% (soit 6 présences et 1 absence)
Henri Tracou	85,71% (soit 6 présences et 1 absence)
Sofiouest (représentée par Gilles Moutel)	100% (soit 7 présences)

c) Les axes de réflexion du conseil d'administration sont principalement les suivants :

- le suivi des résultats du groupe et de chaque métier ainsi que la validation et le suivi des budgets prévisionnels,
- les décisions stratégiques relatives au fonctionnement et au développement de chaque métier (acquisitions, partenariat avec des groupes extérieurs, création de filiale, détermination des plans de relance ou d'adaptation, des axes de développement..),
- les restructurations internes (apport partiel d'actif, cession de branche d'activité, réduction des coûts..),
- l'étude de la concurrence, de la presse en générale et réflexion sur le positionnement par rapport à internet,
- le choix des investissements et de leur financement,
- l'étude des garanties au profit des filiales (cautionnement pour location de véhicules, lettre de confort...),
- la politique à mener en matière de ressources humaines (ex: plans de stock-options, plans sociaux...),
- l'examen des conséquences des évolutions législatives ou réglementaires,
- la gestion des relations avec les sociétés du groupe (société mère groupe SIPA, sociétés filles) et les sociétés partenaires (ex: Schibsted),
- la communication institutionnelle et financière du groupe,
- la contribution, la nomination, la cooptation et la démission des membres du conseil d'administration.

d) Les méthodes de travail du conseil :

Chaque dossier est préparé en interne sous le contrôle du chef de projet concerné. Le dossier traité doit être communiqué aux administrateurs, dans les meilleurs délais, avant la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle il sera discuté de sa pertinence. Après la discussion, un vote est effectué en conseil d'administration. La position adoptée, selon les conditions de majorité fixées par les dispositions légales ou statutaires, est inscrite au compte rendu du conseil d'administration qui est transmis à tous les membres de ce conseil.

e) Au sein du conseil d'administration, trois comités fonctionnent :

1. Un comité d'audit, composé de quatre membres et présidé par Monsieur Museux, à savoir au cours de l'année 2011 :

- Paul Museux
- Gérard Bécue
- Camille Thiéry
- Sofiouest (représentée par Gilles Moutel)

En outre sont invités au comité d'audit le Président Directeur Général, le Secrétaire Général (Monsieur Patrick Schuster) et le Directeur Financier (Monsieur Frédéric Vincent) du groupe Spir Communication.

Ce comité d'audit a pour missions :

- le contrôle de la qualité des normes comptables adoptées par le groupe. Il s'assure de leur pertinence et de leur permanence et veille à leur évolution conformément aux nouvelles préconisations,
- le contrôle de tous les arrêtés (semestriels et annuels) des comptes sociaux et des comptes consolidés,
- le contrôle de l'établissement des budgets et des comptes prévisionnels,
- le contrôle de la bonne application des normes IFRS,
- le contrôle de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise,
- la bonne organisation de la mission des commissaires aux comptes (en donnant un avis sur le choix des cabinets, leur champ d'investigation, leurs honoraires...) et le contrôle de la transparence de la relation avec les commissaires aux comptes.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2011 en présence de tous ses membres :

- le 10 février 2011 à 10h00, afin d'étudier la présentation des comptes 2010, de faire le bilan du plan d'actions 2010 sur le contrôle interne et d'examiner les premières réflexions sur les actions à mener en 2011,
- le 22 juillet 2011 à 10h00, pour la présentation des comptes semestriels 2011.

2. Un comité d'investissement et d'acquisition présidé par Monsieur Echelard et composé au cours de l'année 2011 de cinq membres, puis de six membres à compter du 30 mars 2011 :

- Gérard Bécue
- Louis Echelard
- Patrice Hutin à compter du 30 mars 2011
- Paul Museux
- Camille Thiéry
- Sofiouest (représentée par Gilles Moutel)

En outre sont invités aux réunions le Secrétaire Général (Monsieur Patrick Schuster), le Directeur Financier (Monsieur Frédéric Vincent) du groupe Spir Communication, et le Directeur porteur du projet.

Ce comité détermine les orientations de la société en matière d'investissement.

Il est par ailleurs en charge d'encadrer les travaux de recherche et d'études, de conseiller le conseil d'administration sur la pertinence (ou non) d'un investissement et de veiller à la bonne coordination des actions de mise en œuvre du projet validé.

Son périmètre d'intervention comprend tout investissement financier (prise de participation de société, fonds de commerce) qui doit obligatoirement être présenté au comité pour validation quel que soit son montant et tout investissement matériel qui doit obligatoirement être présenté au comité pour validation s'il a une valeur globale supérieure à 300 000 euros, ainsi que tout projet ou accord commercial ayant un impact significatif sur le compte d'exploitation du groupe, y compris ceux ne nécessitant pas des investissements matériels ou financiers.

Le comité d'investissement et d'acquisition s'est réuni deux fois en 2011 aux dates suivantes :

- le 10 février 2011 à 14h00 pour étudier le projet d'investissement « machines de tri Adrexo Colis »,
- le 9 septembre 2011 à 11h30 pour étudier l'opportunité d'acquisition par la société Imprimeries IPS d'une rotative d'occasion à destination du site de Pacy sur Eure.

3. Un comité des nominations et des rémunérations, présidé par Monsieur Bécue et composé de 5 membres au cours de l'année 2011 :

- Gérard Bécue
- Louis Echelard
- Paul Museux
- Camille Thiéry (jusqu'au 15 décembre 2011)
- Sofiouest (représentée par Gilles Moutel)

Il a pour mission d'étudier et d'évaluer les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres dirigeants du groupe y compris les avantages en matière de retraite et les avantages de toute nature et doit préparer un rapport qu'il présente au conseil d'administration.

Les critères retenus pour les rémunérations sont d'une part la partie fixe (ancienneté, poste occupé et évolution des responsabilités en fonction de la croissance de la filiale...) et d'autre part la partie variable (critères de performance de la filiale dirigée...).

Pour le Président Directeur Général de la société, tant que les résultats du groupe ne sont pas redressés, aucune rémunération variable ne lui est allouée.

Quant aux autres administrateurs de la société, ils ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

Pour les Directeurs Généraux des sociétés filiales, les critères de rémunération variable actuellement retenus sont :

- Pour 50%, atteinte de l'objectif de chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de la «business unit» gérée en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du groupe,
- Pour 50%, atteinte de l'objectif de résultat opérationnel consolidé du groupe en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du groupe.

Le comité intervient également dans la préparation de la composition future des instances dirigeantes (plan de succession des mandataires sociaux, sélection des nouveaux administrateurs...).

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 2 avril 2012 en présence de tous ses membres pour finaliser les éléments de rémunération de 2011 et prévoir les éléments 2012 du comité de direction Spir.

Les membres des comités susvisés disposent de tous les documents utiles à l'accomplissement de leurs missions et à leur complète information.

Les membres du conseil d'administration ont une obligation de discrétion et de confidentialité sur toutes les informations transmises.

### **III. Code de gouvernement d'entreprise**

La société applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF ([www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com)).

#### **IV. Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre (article 25 des statuts).

L'assemblée générale ordinaire, appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis ; elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (article 31 des statuts).

L'assemblée générale extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts, ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus de celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (article 32 des statuts).

Les actionnaires participent au vote des délibérations soumises aux assemblées générales de quelque nature qu'elles soient, en fonction de la quotité du capital détenu par chacun et des dispositions statutaires.

L'article 30 des statuts prévoit en effet que *«chaque action donne droit en principe à une voix. Cependant, auront un droit de vote double les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire»*.

Le même article précise qu' *«au cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur, les actions qu'il détient en gage, sous la forme et dans les délais indiqués dans la convocation. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum»*.

#### **B) PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE**

##### **OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et sont conformes aux valeurs, normes et règles internes de l'entreprise,
- d'autre part de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Sur proposition du comité d'audit, le conseil d'administration a validé une cartographie des risques pour le groupe. Des feuilles de route ont été formalisées pour traiter les risques sélectionnés.

## I. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne :

### a) Identification des risques

#### Les risques du marché :

Le groupe Spir Communication évolue dans le marché de la communication de proximité, un marché très concurrentiel puisque les annonceurs peuvent opter pour plusieurs supports lorsqu'ils veulent communiquer :

- la radio,
- la télévision,
- l'affichage,
- la presse,
- le marketing direct,
- internet,
- la téléphonie mobile.

Le groupe dispose d'une offre, par l'intermédiaire de ses filiales spécialisées, qui couvre les quatre derniers modes de communication précités. Cette offre lui permet de s'adapter aux évolutions des modes de communication notamment du « print » vers le « web » ou vers la téléphonie mobile.

S'agissant essentiellement de produits de grande consommation et dans un environnement économique difficile conduisant à une exacerbation de la concurrence entre les annonceurs, le marché de la communication ne présente pas de risque lié à une éventuelle concentration ou à une disparition de son fondement. Il est en revanche sensible à l'évolution de la consommation des ménages et à son impact sur les budgets publicitaires des clients annonceurs, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et à l'émergence de nouveaux modes et supports de communication.

Le nombre de clients du groupe étant très important, il n'y a pas de risque majeur lié à la solvabilité de l'un d'entre eux ; en effet aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

#### Les risques juridiques :

Etant un support de diffusion de publicités produites en interne ou délivrées par des tiers, le groupe est susceptible d'être confronté à des revendications diverses au titre de la violation des dispositions propres aux droits de la propriété intellectuelle ou aux droits de la personnalité.

Par ailleurs, la responsabilité éditoriale du groupe est susceptible d'être engagée par la diffusion dans les journaux et sur les sites internet du groupe, d'annonces et/ou de publicités ne respectant pas les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de prévenir ces risques, les forces de ventes concernées suivent des formations juridiques internes dispensées lors de stages de formation, disposent d'une base de données juridiques et de bonnes pratiques accessible sur le site intranet du groupe et de l'assistance opérationnelle de la direction juridique groupe.

#### Les risques d'évolution de la législation sur le travail :

La filiale de distribution de documents en boîte aux lettres fait appel à une main d'œuvre très nombreuse, travaillant souvent à temps partiel et ayant une rémunération égale ou légèrement supérieure au smic. Elle pourrait donc être impactée négativement par des évolutions du droit du travail qui renchériraient les coûts et/ou modifieraient les conditions d'emploi de cette typologie de personnel.

Cette filiale applique une convention collective de branche qui s'appuie sur la notion de «pré-quantification» du temps de travail. Il y a lieu de noter que toute évolution législative ou réglementaire sur cette spécificité du droit du travail pourrait avoir des conséquences substantielles sur la rentabilité de la branche d'activité et par conséquent sur cette filiale.

#### Les risques sociaux :

La Direction des ressources humaines fait du dialogue social une priorité ; cependant des revendications pour des causes internes ou externes à l'entreprise pourraient conduire à des blocages de centres de distribution ou de sites industriels avec des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité du groupe.

Des mouvements sociaux paralysant la libre circulation des transporteurs pourraient également affecter l'approvisionnement des imprimeries, le transport des journaux ou des imprimés publicitaires des clients vers les centres de distribution.

#### Les risques liés à une forte augmentation du prix du papier ou d'autres facteurs de production :

Le poste papier représente 5,6% des charges d'exploitation du groupe en 2011. Une augmentation importante du prix du papier aurait des conséquences négatives sur la marge. Du fait de l'importance de ces achats, la capacité du groupe à obtenir les meilleurs prix est certaine ; les prix sont fixés en euros par période de un an ou six mois selon les catégories de papier.

Dans de moindres proportions, soit directement en achat de carburant pour les véhicules des forces de ventes, soit indirectement pour le transport des journaux et le remboursement des frais de déplacement des distributeurs, une forte hausse du prix des produits pétroliers ne serait pas sans conséquences sur le résultat du groupe malgré les efforts entrepris pour répercuter la croissance des coûts dans les tarifs.

#### Les risques liés à des dommages subis par les systèmes informatiques ou les imprimeries :

Une grande partie des activités du groupe est dépendante du bon fonctionnement des systèmes d'information, de production ou de diffusion. Leur fonctionnement efficace pourrait être affecté par un certain nombre de causes accidentelles, climatiques, par des actes de malveillance, par des coupures durables d'électricité ou des défaillances des réseaux de communication. Néanmoins, les conséquences liées à ces risques sont limitées par la multiplicité des sites d'impression et par des mesures de sécurité informatique adaptées.

Le groupe dispose par ailleurs de contrats d'assurance couvrant les pertes d'exploitation.

#### Risque de taux d'intérêt :

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Dans cet objectif, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2011, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 61% de la dette du groupe est à taux d'intérêt fixe.

### Risque de crédit :

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la surface financière paraît compatible avec leur encours client. La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement différées. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent, par conséquent l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables est peu importante. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8. Le groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

### Risque de liquidités :

Le groupe gère le risque de liquidités en utilisant un outil de gestion des liquidités courantes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires, de contrats de location financement et d'achats à crédit. La politique du groupe est de ne pas avoir plus de 30% des emprunts qui arrivent à échéance dans les 12 mois.

#### b) Les réponses organisationnelles de l'entreprise

Confronté quotidiennement aux évolutions de son environnement, le groupe a mis en place une organisation permettant une identification des risques permanente afin de répondre de manière optimale à leurs conséquences éventuelles.

Cette organisation s'appuie :

- sur une très forte implication des cadres managers du groupe à travers une charte interne qui repose sur les valeurs de Solidarité, de Professionnalisme, d'Implication et de Responsabilité (S.P.I.R),
- une direction de chaque métier très simple avec deux à trois niveaux hiérarchiques entre le Directeur Général et les responsables de centres de profit qu'il gère. Cette proximité est un facteur de communication très fort permettant aux directions opérationnelles d'agir avec une grande réactivité,
- une organisation administrative proche des métiers permettant un traitement de l'information immédiat à destination des directions générales des filiales,
- un contrôle central permettant d'unifier les méthodologies et normes entre les différentes filiales du groupe.

Les risques afférents à chaque filiale sont analysés et instruits lors des comités de direction et comité exécutif qui ont lieu selon une fréquence mensuelle.

Les risques globaux (environnement, social, économique, juridique...) sont traités de manière centralisée à deux niveaux :

- au sein des comités de direction groupe qui regroupent l'ensemble des Directeurs Généraux, et les directeurs financier, juridique et affaires publiques, ressources humaines, organisation et systèmes d'information groupe sous la présidence du Président Directeur Général du groupe,
- au sein des conseils d'administration lorsque les impacts sont majeurs pour l'activité du groupe.

c) Les acteurs du contrôle interne

Différents acteurs exercent une activité de contrôle interne au sein du groupe :

i. Les comités de direction :

Chaque activité a son propre comité de direction qui se réunit mensuellement pour analyser les résultats de son activité et mettre en place les plans d'actions nécessaires au bon fonctionnement de l'activité.

Lors de chaque comité de direction, un point est fait sur :

- les résultats économiques,
- la mise en place de plans d'actions pour corriger les écarts constatés,
- les ressources humaines,
- l'évolution des décisions stratégiques prises par le comité de direction groupe.

Un comité de direction groupe réunit chaque mois les Directeurs Généraux de chaque activité et les directeurs des fonctions « support » groupe, sous la présidence du Président Directeur Général du groupe.

Ces comités de direction échangent notamment sur les résultats économiques et les stratégies de chaque métier, la veille concurrentielle et le développement de synergies entre les activités du groupe.

Ils analysent les reportings qualité lorsque les activités travaillent ensemble (distribution d'imprimés et imprimeries, presse gratuite d'annonces et thématiques immobiliers).

ii. Les comités du conseil d'administration :

Toutes les décisions relevant de son Président qui ont une conséquence humaine, financière ou juridique importante sont mises à l'ordre du jour pour une décision des administrateurs.

Un point sur les résultats trimestriels et sur les résultats estimés annuels est réalisé lors de chaque conseil d'administration.

Sur proposition de son Président, le conseil d'administration a constitué 3 comités :

- le comité d'audit
- le comité d'investissement et d'acquisition
- le comité des nominations et des rémunérations

Ces comités se réunissent lorsque cela est nécessaire et dans les conditions exposées ci-avant.

iii. L'audit interne :

Le Groupe a décidé de déléguer l'audit interne à la société Sofiouest. Sa mission reste de conduire en permanence des missions d'audit définies selon un plan d'audit annuel validé par le comité d'audit. Ces missions ont pour but de vérifier que les procédures internes sont correctement mises en œuvre et qu'elles répondent toujours aux objectifs qui avaient présidés à leur établissement. Il suggère également de nouvelles procédures lorsque des failles de sécurité sont détectées. Les rapports qu'il produit sont transmis au président et au secrétaire général du groupe ainsi qu'aux directions générales des filiales concernées et au comité d'audit.

## II. Organisation de l'information financière

a) Le système d'information

Afin de répondre aux objectifs du contrôle interne, le groupe a mis en place une organisation très centralisée puisque toutes les comptabilités des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que leurs systèmes d'information comptables et financiers sont regroupées au siège social à Aix-en-Provence et sont contrôlées par la direction financière du groupe.

Les achats des filiales françaises du groupe sont également traités par un département central à l'exception des achats de papier, d'encre et de plaques effectué directement par la filiale d'impression..

Cette organisation permet un reporting comptable et financier régulier et fiable très important, à savoir :

- un reporting hebdomadaire des principaux indicateurs pour chacun des 500 centres de profit : chiffre d'affaires, marge brute, résultat opérationnel,
- un reporting mensuel s'appuyant sur les données réelles : facturations, frais de personnel, coûts de fabrication. Chaque centre de profit a son compte de résultat qui est contrôlé avec un budget. Ce compte de résultat permet de déterminer l'un des éléments de la rémunération du responsable du centre de profit,
- la consolidation mensuelle des activités permet un pilotage grâce aux éléments budgétaires consolidés,
- les publications légales : chiffre d'affaires trimestriel, résultats semestriel et annuel.

Ces reportings sont produits par les différents services de la direction financière groupe.

b) Les procédures

Cette organisation permet une mise en place et un contrôle aisés des procédures existantes qui organisent les flux au sein du groupe.

De très nombreuses procédures existent dans les domaines suivants :

- achats : de l'engagement des dépenses au paiement des fournisseurs, chaque étape est encadrée par une procédure interne qui définit l'objet, le montant, l'autorisation et la validation d'une acquisition. Les dépenses importantes sont soumises au comité d'investissement,
- trésorerie : deux personnes, membres du comité de direction Spir, ont tous pouvoirs sur les comptes bancaires du groupe. Cinq autres personnes (Directeurs Généraux membres du comité de direction Spir) bénéficient d'un pouvoir limité à la somme de 100 milliers d'euros,

- chiffre d'affaires : toute prestation vendue fait l'objet de procédures visant à s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité de l'opération ainsi que de la conformité légale des documents traités,
- ressources humaines : toute entrée d'un collaborateur fait l'objet d'une procédure très stricte notamment chez Adrexo qui gère une population de plus de 23.000 distributeurs. Les contrats de travail et les éléments de rémunération des personnes ayant rang de « directeur/trice » sont validés par un membre du comité de direction Spir.

En sus des diligences des Commissaires aux Comptes, la bonne application des procédures internes et leur adéquation avec l'évolution des besoins sont régulièrement auditées par la direction financière du groupe.

#### c) Sécurité informatique

Ayant un système informatique de type centralisé, le groupe s'est organisé pour minimiser les risques qui en découlent :

- les infrastructures de la filiale d'imprimerie sont réparties sur de nombreux sites,
- le web est dupliqué en mode actif-actif chez un prestataire qui dispose de ses propres dispositifs de secours,
- le système informatique central est réparti dans deux ailes éloignées du siège social aixois, ainsi qu'à Chateaufort,
- les sauvegardes quotidiennes sont stockées chez un prestataire externe,
- les liaisons spécialisées critiques sont doublées,
- des sécurités d'accès physiques aux salles informatiques et logiques aux programmes et données sont en place,
- les progiciels utilisés sont le plus souvent des références dans leur domaine.
- les technologies de virtualisation des équipements renforcent la tolérance aux pannes.

#### d) Processus de consolidation

Les travaux de consolidation du groupe sont centralisés au siège social à Aix-en-Provence.

Après avoir été audité par les commissaires aux comptes (Kpmg et Ernst and Young sont co-commissaires aux comptes sur les principales filiales), les états financiers produits par les directions financières opérationnelles de chaque filiale sont intégrés par la direction financière groupe

Ces travaux, ainsi que les normes et procédures comptables, sont ensuite présentés au comité d'audit qui les examine avant de les présenter au conseil d'administration.

Investir sur les moyens permettant une fiabilité des flux de circulation de l'information, qu'elle soit financière ou non, permettant la sécurité des femmes et des hommes qui représentent les atouts des sociétés du groupe est le leitmotiv des instances dirigeantes (conseil d'administration, Direction Générale et comités de direction) du groupe.

En s'appuyant sur les recommandations de l'AMF (Cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes), le groupe continue à mettre en place chaque fois que cela sera nécessaire, des points de contrôle clés qui contribuent à la maîtrise des risques et donc à un développement serein.

### **C) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Toute explication nécessaire relative aux éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sera fournie dans le rapport de gestion qui sera établi par le conseil d'administration en vue de sa présentation à la prochaine assemblée générale des actionnaires prévue le 23 mai prochain.

Aix-en-Provence

Le 2 avril 2012

Louis Echelard  
Président Directeur Général

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Spir Communication et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes :

Rennes, le 20 avril 2012

Vincent Broyé, Associé  
KPMG AUDIT  
Département de KPMG SA

Nice, le 20 avril 2012

Anis Nassif, Associé  
ERNST & YOUNG ET AUTRES

# Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012

Ordre du jour :

## I) Points relevant d'une assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation des charges non déductibles,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés du groupe Spir Communication de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Lecture du rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport,
- Lecture du rapport spécial sur les stock-options,
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement d'un co-commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant,
- Jetons de présence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## II) Points relevant d'une assemblée générale extraordinaire :

- Autorisations données au conseil d'administration d'acquérir ses propres actions :
  - Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'AGM du 19 mai 2011 d'acquérir ses propres actions,
  - Rapport en vue d'obtenir l'autorisation de l'AGM du 23 mai 2012 d'acquérir ses propres actions,
- Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer des plans d'option d'achat d'actions et/ou des plans de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuite d'actions :
  - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration,
- Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés du groupe Spir adhérant à un plan d'épargne entreprise :
  - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes,
  - Autorisation donnée au conseil d'administration,
- Mise en harmonie des statuts en application des dernières lois sur les sociétés commerciales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## I. PARTIE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires apportées, les observations échangées en cours de séance et après avoir pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'assemblée générale approuve les comptes annuels dans leur intégralité et en toutes leurs parties (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et visées dans ces rapports.

Elle constate et approuve que la société n'a procédé à aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Elle constate que les comptes annuels présentent une perte nette comptable de quarante-cinq millions trois cent trente-huit mille neuf cent deux euros et soixante-sept cents, (45 338 902,67) euros.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux commissaires aux comptes.

### TROISIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette comptable de quarante-cinq millions trois cent trente-huit mille neuf cent deux euros et soixante-sept cents (45 338 902,67) euros, l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide de l'affectation suivante :

Perte de l'exercice : (45 338 902,67) euros

En intégralité au compte report à nouveau

qui passe d'un montant de 0 euro

à un montant de (45 338 902,67) euros

Total égal à la perte de l'exercice

-----

(45 338 902,67) euros

Il est précisé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice 2011, laissant apparaître un chiffre d'affaires de 542,6 millions d'euros, une perte nette de l'ensemble consolidé de -53,5 millions d'euros et une perte nette part du groupe de -53,0 millions d'euros.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de la SA KPMG, dont le siège social est 3 Cours du Triangle. Immeuble Le Palatin. 92939 Paris La Défense cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417, commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat de la société Jean-Claude André et Autres, co-commissaire aux comptes suppléant vient à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la SAS KPMG AUDIT IS, dont le siège social est 3 Cours du Triangle. Immeuble Le Palatin. 92939 Paris La Défense cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 512 802 653, commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide que le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'année 2012 s'élèvera à la somme de 160 000 euros.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour réaliser tous dépôts et publications éventuellement nécessaires.

## **II. PARTIE EXTRAORDINAIRE**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 d'acquérir ses propres actions, constate que les objectifs fixés ont été respectés et valide les dites acquisitions.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le nouveau programme de rachat d'actions, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la société dans la limite de 8% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, soit 499 632 actions.

L'assemblée prend acte que, lorsque les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité dans les conditions ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées, conformément aux indications du rapport du conseil, avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats ou de souscriptions d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'achat d'actions pour conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne peut excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 15 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société), auquel cas l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté aux rachats d'actions au titre du présent programme est fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation est donnée pour dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, et se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 dans sa quatorzième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations, d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites. Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de la présente autorisation (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le Conseil d'administration soumettront les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le Comité de Rémunération.
- que la valorisation des options et actions ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera

le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25%.

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont les suivants, la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

S'agissant de l'octroi d'options, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les actions seront consenties et conformément aux recommandations publiées le 6 octobre 2008 par l'AFEP-MEDEF qui prévoient notamment la suppression de la décote.

Si la société réalise une des opérations visées à l'article L.225-181 du Code de commerce, la société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées au plus tôt dans un délai de 4 ans et au plus tard dans un délai de 8 ans à compter du jour ou elles sont consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'options.

Le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées. Il pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration. L'assemblée générale fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée, ainsi que de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options et des actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option et des attributions gratuites d'actions nouvelles. L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscriptions d'actions et, le cas échéant, des attributions gratuites d'actions sera définitivement réalisée du seul fait, soit de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société, soit de l'attribution définitive des actions gratuites.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription

et des actions gratuites qui seront effectivement attribuées, modifier les statuts en conséquence, effectuer toutes les formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par les articles L.225-184 et L.225-197-4 dudit Code.

### TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129- 6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission d'actions de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, dans la limite de 1% du capital à la date de la décision, étant toutefois précisé que ce montant est fixé de façon autonome et distincte du plafond d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions autorisées par la douzième résolution ;
- décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- décide que le prix sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, étant précisé que la décote offerte ne pourra excéder 20 % de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions nouvelles en application des dispositions ci-dessous ; et
- décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en oeuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;

- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
- prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
- arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
- modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration, décide de mettre les statuts en harmonie avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adopter article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

# Liste des mandats ou fonctions des mandataires sociaux Spir Communication au 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance «la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice».

## **Monsieur Louis Echelard exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Président-Directeur Général et Administrateur de Spir Communication SA
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Advertising Productions SAS, depuis le 13 mai 2011
- Président de Carboatmedia Holding SAS
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Car&Boat Media SAS
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Concept Multimedia SAS, depuis le 5 avril 2011
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence des Imprimeries IPS SAS
- Représentant permanent de SA Spir Communication à la Présidence de Regicom SAS
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Spir Medias 1 SAS, depuis le 22 décembre 2011
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Spir Medias 2 SAS, depuis le 22 décembre 2011
- Directeur Général de la société civile SIPA
- Vice-Président, Directeur Général délégué et administrateur de la SA Ouest-France
- Représentant permanent de la SA Spir Communication au Conseil d'Administration de 20 Minutes France SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil de surveillance de la SAS Publihebdos
- Représentant de la SA Ouest-France au Conseil de Surveillance de la SA Com Quotidiens
- Administrateur de la SA Société d'Éditions de la Résistance de la Presse de l'Ouest (SERPO)
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Directeur Général délégué de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la Société Cherbourgeoise d'Éditions
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Ouest-France Multimédia
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Société des Éditions de Normandie Ouest

## **Monsieur Gérard Becue exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Administrateur de Sofiouest SA
- Administrateur A.C.O. 24 H du Mans

**Monsieur Georges Coudray exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Vice-Président et administrateur de la Sofiouest SA
- Administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président Honoraire du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant permanent de CEOI-BIE au Conseil d'Administration de la BPE
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration CEOI-BIE
- Administrateur de Suravenir Assurances
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Paramé
- Président d'Ark'Ensol
- Membre du Conseil de surveillance d'Infolis
- Administrateur d'Arkéa Crédit-Bail
- Administrateur de Leasecom Group

**Madame Arielle Dinard exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Président du Directoire de la société SA Com Quotidiens,

**Monsieur François-Régis Hutin exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Président-Directeur Général et administrateur de Ouest-France SA
- Président et administrateur de SOFIOUEST SA
- Représentant de Ouest-France SA au Conseil de Surveillance de CFPP SA
- Membre du conseil de surveillance de Publihebdo SAS
- Membre du conseil de surveillance de Ouest-France Multimédia SAS,
- Membre du conseil de surveillance de la Société des Editions de Normandie (SEN OUEST) SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de Edilarge SA
- Administrateur de la Société Des Publications Du Courrier De L'ouest
- Cogérant de Precom SARL
- Cogérant de Prepart SCS
- Cogérant de la société civile SIPA
- Cogérant de la Société Civile SPGO (Société de Participation Grand-Ouest),
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la SA Le Maine Libre
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la Société d'Edition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Censeur de la SA Société Cherbourgeoise d'Editions
- Censeur de la SA Com Quotidiens

**Monsieur François-Xavier Hutin exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Président du Conseil de Surveillance de Edilarge SA
- Administrateur de Ouest-France SA
- Administrateur de SOFIOUEST SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Infomer SA
- Gérant de la SCI de la Bellangerais
- Gérant de la SCI Le Plessis
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre

- Administrateur de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)

**Monsieur Patrice Hutin exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Administrateur de Sofiouest SA
- Président de Exponentiel SAS
- Président de la holding Alice
- Président de la holding Maurice

**Monsieur Paul Museux exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Administrateur de Sofiouest SA,
- Gérant de SARL SGIF jusqu'au 10 avril 2011
- Gérant de SCI Socimmo jusqu'au 13 juin 2011
- Gérant de SCI 5 rue d'Alger jusqu'au 13 juin 2011
- Cogérant de SCS Prepart
- Membre du Conseil de Surveillance de SA Edilarge
- Président de SAS Saint Honoré
- Représentant de SIPA au Conseil de Surveillance de SAS Publihebdo
- Administrateur de la société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Représentant de la SA Le Maine Libre
- Représentant de la SA Sofiouest au Conseil d'Administration de la SA Société Cherbourgeoise d'Éditions

**La SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT DANS LA COMMUNICATION (SOFIOUEST) exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA, représentée par Gilles Moutel
- Administrateur de 20 Minutes SAS, représentée par Gilles Moutel
- Président de Sernas SAS, représentée par Gilles Moutel

**Monsieur Gilles MOUTEL exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Représentant de Sofiouest au Conseil d'Administration de Spir Communication SA
- Directeur Général de SA Sofiouest
- Représentant de Sofiouest au Conseil d'Administration de 20 Minutes France SAS
- Représentant de Sofiouest à la Présidence de Sernas SAS
- Administrateur de Domplus SAS
- Gérant de SARL SGIF depuis le 11 avril 2011
- Gérant de la SCI SOCIMMO depuis le 14 juin 2011
- Gérant de la SCI Rue d'Alger depuis le 14 juin 2011

**Monsieur Philippe Toulemonde exerce à la date du 31 décembre 2011 les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Directeur Général délégué de la SA Ouest-France
- Cogérant de la SARL Precom
- Gérant de la SARL Nantes Medias
- Gérant de la SARL Frequence Ille

- Gérant de la SARL Demo Fm
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdo
- Gérant de la société civile Maville Sc
- Président du Conseil de Surveillance de la SA Infomer
- Président et Administrateur de la SA Com Quotidiens
- Administrateur de la société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre
- Directeur Général délégué et Administrateur de la Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Membre du conseil de surveillance de Ouest-France Multimédia SAS
- Membre du conseil de surveillance de la société des Éditions de Normandie Ouest (SEN OUEST) SA,
- Président de Ouest Plus Service SAS

**Monsieur Henri Tracou exerce à la date du 31 décembre 2011 le mandat d'administrateur de Spir Communication SA.**

Afin d'être le plus complet et le plus transparent, il est précisé que :

**Monsieur Camille Thiery exerçait à la fin de son mandat au sein de Spir Communication, soit à la date du 15 décembre 2011, les mandats de :**

- Administrateur de Spir Communication SA
- Administrateur de Concept Multimedia Switzerland SA
- Président de Beh Holding SAS
- Président de Beh SASU

# Rapport du conseil d'administration sur les stock-options

## Exercice 2011

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société au cours de l'exercice 2011, à tout ou partie des mandataires sociaux,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2011 par le ou les mandataires sociaux concernés en levant une ou plusieurs options détenues sur la société,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2011, par la société à chacun des dix salariés non mandataires sociaux présents au 31 décembre 2011 ayant bénéficié des 10 plus importantes attributions,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2011 en levant une ou plusieurs options détenues sur la société par chacun des dix salariés non mandataires sociaux présents au 31 décembre 2011 ayant procédé aux 10 plus importantes souscriptions ou achat,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, au cours de l'exercice 2011, par la société à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

### **I – OPTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011 :**

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2011.

### **II – OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011 :**

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration  
Le 2 avril 2012

# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 225-209, L. 225-210 et L. 225-211 du Code de commerce, le conseil d'administration rend compte chaque année de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme que vous avez autorisé, par un rapport spécial qui précise notamment les affectations des actions achetées, le volume des actions achetées et vendues pour chaque objectif et les éventuelles allocations à d'autres objectifs.

Le présent rapport a donc trait au programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 19 mai 2011.

Nous vous rappelons qu'il est possible aux sociétés par actions cotées de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10% du capital et ce afin de :

- réguler le cours de l'action ;
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions ;
- financer des opérations de croissance.

Cependant l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 a décidé que les acquisitions d'actions pourraient être effectuées uniquement avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés dans l'application des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce
- financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

Ladite assemblée a autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 499 632 actions.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres voir l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne peut excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 15 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société).

La présente autorisation a été donnée pour dix-huit mois.

Le conseil d'administration a utilisé au cours de l'exercice 2011 cette autorisation d'opérer en bourse sur le titre, pour effectuer les opérations suivantes :

- La société a acheté 97 737 actions au cours de l'exercice au cours moyen de 31,76 euros.
- La société a vendu 97 294 actions au cours de l'exercice au cours moyen de 31,23 euros.
- Le montant des frais de négociation afférents à ces opérations s'est élevé à 24 350,13 euros hors taxes.
- Un contrat de liquidité est en cours avec une société de bourse. Dans ce cadre, au 31 décembre 2011, la société possédait 6 714 actions Spir Communication de valeur nominale 4 euros, dont le prix de revient s'élève à 21,24 euros.
- Par ailleurs, la société détient 151 444 actions Spir Communication de valeur nominale 4 euros, dont le prix de revient s'élève à 21,24 euros pour couvrir les plans d'options d'achat d'actions en cours de validité ou futurs.

Nous continuerons à mettre en place chaque fois que cela s'avère opportun des opérations de rachat d'actions dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 et ceci jusqu'à expiration de sa validité soit le 19 novembre 2012 sauf renouvellement de cette autorisation.

Le conseil d'administration

Le 2 avril 2012

# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 afin d'obtenir une autorisation pour un nouveau programme de rachat d'actions

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF et à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le présent document a pour objectif de donner une complète information du descriptif du programme de rachat d'actions envisagé.

Nous vous rappelons qu'il est possible aux sociétés par actions cotées de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10% du capital et ce afin de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions,
- financer des opérations de croissance.

C'est pourquoi nous sollicitons de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 le renouvellement de l'autorisation pour que le conseil puisse procéder à des acquisitions d'actions ayant les finalités suivantes :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'achat d'actions pour conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5% du capital social.

Ladite assemblée pourrait autoriser le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 499 632 actions (étant précisé que, lorsque les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation).

En outre, il serait précisé que les achats ou cessions de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres voir l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne peut excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 15 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société, auquel cas l'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action).

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté aux rachats d'actions au titre du présent programme serait fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation serait donnée pour dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée, et se substituerait à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 dans sa quatorzième résolution.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil d'administration

Le 2 avril 2012

# Rapport spécial du conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre d'attributions gratuites d'actions

## Exercice 2011

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2011, ont été attribuées gratuitement à tout ou partie des mandataires sociaux de la société, par cette dernière ou par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code susvisé ou encore par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 dudit Code,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2011, ont été attribuées gratuitement, par la société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2011, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

Dans ce cadre, nous vous précisons qu'aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à créer n'a été réalisée au cours de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration  
Le 2 avril 2012

# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2012 sur des plans de stock-options d'achats d'actions, de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte à l'effet d'autoriser le conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants et des cadres supérieurs de la société, des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'attribution d'options de souscription d'actions et/ou options d'achat d'actions ne bénéficiant pas à l'ensemble des salariés, il est rappelé qu'il existe dans la société Spir Communication un accord de participation groupe dérogatoire répondant à l'exigence d'un dispositif d'association des salariés aux performances de l'entreprise.

Les plans envisagés soumettront les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération.

Il est également proposé de décider que la valorisation des options et actions ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social, et qu'à ce titre le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 %.

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

Les éventuels futurs plans mis en œuvre seront au préalable débattus au sein du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations qui définira la politique générale d'attribution d'options.

S'agissant de l'octroi d'options, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les actions seront consenties et conformément aux recommandations publiées le 6 octobre 2008 par l'AFEP-MEDEF qui prévoient notamment la suppression de la décote.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le nombre total des options d'achat ou de souscription d'actions, ainsi que des actions gratuites éventuellement attribuées, serait limité à 4 % du capital social existant au jour de la décision du conseil

d'administration et compte tenu des options et attributions déjà consenties en vertu de l'autorisation à donner (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons de fixer au maximum légal de trente-huit mois le délai pendant lequel votre conseil d'administration pourra faire usage de l'autorisation sollicitée.

Nous vous proposons de fixer la période de levée des options à quatre ans, à compter de la date d'attribution ou de souscription aux bénéficiaires. Ainsi, les bénéficiaires pourront lever au plus tôt les options dans un délai de quatre ans à compter du jour où elles leur sont consenties et au plus tard dans un délai de huit ans à compter du jour où elles leur sont consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'option.

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de commerce, nous fixerons les périodes au cours desquelles les options pourront être levées. Nous pourrions prévoir l'interdiction de revente immédiate des options acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seraient consentis par le conseil d'administration. Il est proposé à l'assemblée générale de fixer à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

Nous vous proposons de nous déléguer le soin de décider des mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, notamment si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'adoption de la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions nouvelles, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option ou des attributions gratuites d'actions nouvelles.

A l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de nous déléguer tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée, ainsi que de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce que le conseil d'administration jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 6 octobre 2008 publiées par l'AFEP et le MEDEF.

Nous allons vous donner lecture du rapport relatif à l'avis de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages et donner tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'en assurer la bonne exécution.

Le conseil d'administration  
Le 2 avril 2011